

Réunion du Conseil municipal de Strasbourg
du lundi 3 mai 2021 à 12 heures 30
en salle des Conseils du Centre administratif et en visioconférence
Convoqué par courrier en date du 27 avril 2021

Compte-rendu sommaire

Assistaient à la réunion sous la présidence de Jeanne BARSEGHIAN, Maire de Strasbourg (hormis pour les points 9, 10 et 13)

Mmes et MM. les Adjoints-es :

Syamak AGHA BABAEI, (*procuration à Mme BARSEGHIAN pour le point 58*), Suzanne BROLLY (*procuration à M. STEFFEN pour le point 58*) Marc HOFFSESS, Floriane VARIERAS, Joël STEFFEN (*procuration à M. OZENNE pour le point 2*), Carole ZIELINSKI, Alexandre FELTZ, Hülliya TURAN, Pierre OZENNE, Nadia ZOURGUI (*procuration à M. LIBSIG à compter du point 55*), Guillaume LIBSIG, Anne MISTLER, Benjamin SOULET, Julia DUMAY (*procuration à Mme ZORN pour le point 49 puis à compter du point 55*), Hervé POLESİ, Christelle WIEDER, Owusu TUFUOR, Céline GEISSMANN, Abdelkarim RAMDANE (présent à l'appel nominal, *procuration à M. SOULET pour les points 1 à 2*)

Mmes et MM. les Conseillers-es :

Adrien ARBEIT (*procuration à M. POLESİ points 2 à 4, puis à M. DRICI à compter du point 55*), Khadija BEN ANNOU (*procuration à M. DUBOIS pour le point 2, puis à compter du point 5*) Christian BRASSAC (*procuration à M. WERLEN à compter du point 55*) Rebecca BREITMAN, Joris CASTIGLIONE, Yasmina CHADLI, Marie-Dominique DREYSSE, Salem DRICI (*procuration à Mme LAFAY pour le point 54*), Antoine DUBOIS, Sophie DUPRESSOIR, Alain FONTANEL, Etienne GONDREXON, Marie-Françoise HAMARD, Ariane HENRY, Jonathan HERRY (*procuration à Mme TISSERAND points 8 à 13*), Pierre JAKUBOWICZ, Anne-Marie JEAN, Aurélie KOSMAN (*procuration à M. OZENNE à compter du point 57*), Salah KOUSSA, Marina LAFAY (*procuration à Mme DUPRESSOIR à compter du point 56*), Hamid LOUBARDI, Pascal MANGIN, Dominique MASTELLI, Nicolas MATT (présent à compter du point 52, *procuration à M. JAKUBOWICZ à compter du point 53*), Jean-Philippe MAURER (présent à compter du point 2), Jamila MAYIMA, Isabelle MEYER (*procuration à M. VETTER à compter du point 49*), Serge OEHLER, Soraya OULDI, Ada REICHHART (*procuration à M. HOFFSESS, présente à compter du point 3*), Anne-Pernelle RICHARDOT, Pierre ROTH, Françoise SCHAEZEL, Patrice SCHOEPFF, Lucette TISSERAND (*procuration à Mme OULDI à compter du point 55*), Catherine TRAUTMANN, Jean-Philippe VETTER, Jean WERLEN, Caroline ZORN.

Etaient absents-es et excusés-es :

Mmes et MM. les Adjoints-es :

Mmes et MM. les Conseillers-es : Caroline BARRIERE (*procuration à Mme RICHARDOT*), Alain JUND (*procuration à Mme DREYSSE*), Christel KOHLER (*procuration à M. FONTANEL*), Antoine NEUMANN (*procuration à Mme ZORN*), Sophie PARISOT (*procuration à Mme ZIELINSKI*), Elsa SCHALCK (*procuration à M. VETTER*).

Secrétaire de séance : M. Benjamin SOULET

Au vu de l'appel nominal effectué par M. Benjamin SOULET, le quorum est atteint.

Service des assemblées

Le Conseil municipal s'est réuni dans le cadre de dispositions dérogatoires aux dispositions normales de réunion du Conseil, en application des lois n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et n° 2021 – 160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ; La séance s'est tenue en visioconférence et en présentiel. Le caractère public de la séance était assuré par la retransmission en direct sur le site de la collectivité.

Trois motions supplémentaires (59, 60 et 61) à celles déjà inscrites ont été déposées et rajoutées à l'ordre du jour.

Les points 11, 12, 14, 15, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42, 43, 44, 45, 46, 47 ont été adoptés en début de séance.

Mme BARSEGHIAN s'est absentée pour les points 9, 10 et 13 et a cédé la présidence de séance pour ces trois points à M. Syamak AGHA BABEI, 1^{er} adjoint.

1 Communication sur les mesures exceptionnelles pour faire face à l'épidémie de crise Covid-19 et ses conséquences.

L'année écoulée, qui a durablement impacté nos concitoyens et l'ensemble des acteurs-trices de notre quotidien et de la vie économique nécessite que la ville de Strasbourg engage dès maintenant une dynamique partenariale et territoriale de sortie de crise, ancrée dans son projet de transformation écologique, sociale et démocratique. Son action s'articule autour de trois axes : protéger et prévenir, soutenir et accompagner, reconstruire et ré-enchanter.

Communiqué

2 Contrat triennal "Strasbourg, capitale européenne 2021-2023".

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, approuve le contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne » pour la période 2021-2023, joint en annexe à la présente délibération et autorise la Maire à signer ce contrat.

Adopté. Pour : 63 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix
(détail en annexe)

3 Pour une politique des ressources humaines sociale, collaborative et éthiquement responsable : délibération-cadre de la politique de ressources humaines de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré approuve les orientations de politique RH du mandat et autorise la Maire à prendre toute mesure pour mettre en œuvre ces orientations.

Adopté. Pour : 55 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 7 voix
(détail en annexe)

4 Communication sur les suites données à la délibération du 22 mars 2021 relative à la participation de la Ville à la construction de lieux de cultes à Strasbourg.

Par un courrier en date du 15 avril 2021, le Président de l'association Milli Görüs a informé la Maire de Strasbourg du retrait de la demande de subvention à l'origine de la délibération du 22 mars 2021 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le principe, sous conditions, de la « participation de la Ville à la construction de lieux de culte à Strasbourg ».

La présente communication a pour objet de prendre acte du retrait de cette demande de subvention et de constater que la délibération du 22 mars 2021 précitée est en conséquence devenue sans objet.

Cette communication au Conseil municipal apporte à ses membres une information transparente, dans leur rôle de suivi des délibérations votées. Elle sera transmise au tribunal administratif de Strasbourg, dans le cadre de l'instruction des recours en cours.

Communiqué

URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

5 Une ville à pied, plus agréable et accessible : Plan piéton 2021-2030.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve les orientations du plan piéton telles que détaillées dans le rapport de présentation,
- demande à l'Eurométropole de Strasbourg de se référer à ces divers documents lors de la conception des aménagements de l'espace public sur le territoire de la ville de Strasbourg : les onze points de son plan piéton intitulé "Une ville à pied, plus agréable et accessible" seront considérés comme la référence dans toutes les opérations de voirie et d'urbanisme à venir,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer tous documents concernant la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté. Pour : 53 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 7 voix (détail en annexe)

6 Prolongement de la ligne G du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) de la place de la Gare jusqu'au pont du Danube - Bouclage Sud : organisation d'une nouvelle concertation préalable avec le public - Avis du Conseil Municipal dans le cadre de l'article L5211-57 du CGCT.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'organisation d'une concertation préalable avec le public, relative au prolongement de la ligne G du BHNS entre la place de la gare et l'Eco-quartier Danube à Strasbourg sur une période d'un mois au minimum à partir de mai 2021 et selon les modalités suivantes :

- une communication diffusée dans la presse locale, dans les bulletins municipaux et

- eurométropolitain ainsi que par voie d’affichage à proximité du projet ;
- une plaquette d’information présentant le projet, annonçant et expliquant la procédure de concertation et les modalités d’expression du public, disponible à l’accueil du Centre administratif de la ville et de l’Eurométropole de Strasbourg, des mairies de quartier concernées par ce projet, dans les commerces situés à proximité immédiate du projet ainsi que sur les lieux de permanence qui seront organisés durant la concertation ;
- des permanences organisées au Centre administratif ainsi que dans les mairies de quartier concernées – ou dans les locaux mis à disposition à proximité si les mairies de quartier ou les mairies des communes n’en disposent pas – et réparties sur la durée de la concertation, doublées d’expositions permanentes sur les mêmes lieux accompagnés de registres d’expression ;
- l’utilisation du site internet de la Ville et de l’Eurométropole de Strasbourg avec la création d’une adresse de messagerie électronique permettant le recueil d’expressions en ligne ;
- une ou plusieurs réunions publiques, « en présentiel » et/ou « en distanciel », selon la situation sanitaire ;
- une ou plusieurs réunion-ateliers avec les représentants des organismes et associations représentatives des quartiers et communes desservis et des usagers, « en présentiel » et/ou en distanciel », selon les conditions sanitaires.

Adopté. Pour : 58 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix
(détail en annexe)

7 Programmation du Contrat de ville : deuxième étape de soutien aux projets pour l'année 2021.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, décide :

- d’attribuer au titre de la **Direction Urbanisme et Territoires – Direction de projet Politique de la ville**, les subventions suivantes :

REGIES DES ECRIVAINS Les conciergeries solidaires dans les quartiers de l’Eurométropole de Strasbourg – Expérimentation dans le QPV Ampère	25 000 €
ALSACE DIGITALE Atelier Apprentissage Programmation	2 500 €
TÔT OU T’ART Expérimentation d'un parcours artistique vers l'emploi	2 500 €

d’imputer les montants ci-dessus qui représentent une somme totale de **30 000 €**, comme suit : fonction 520 – nature 6574 –Activité DL04B – programme 8012.

- d’attribuer au titre de la **Direction Solidarités, Santé, Jeunesse, Département développement des politiques sociales**, la subvention suivante :

ASSOCIATION LA RESU Espace des Possibles, espace de travail partagé associatif au Neuhof	3 000 €
--	----------------

d’imputer le montant ci-dessus, comme suit : fonction 520 – nature 6574 –Activité AS01B – programme 8003.

- d'attribuer au titre de la **Direction Solidarités, Santé, Jeunesse, Service Jeunesse Éducation Populaire**, les subventions suivantes :

ARACHNIMA ART ET ECHANGES Arachnima en tournée 2021	112 000 €
ASS POUR L'ACCES AU DROIT POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES THEMIS Tournée des quartiers Arachnima	6 000 €
ASSOCIATION BRETZ'SELLE Ateliers pédagogiques de mécanique cycle sur la tournée Arachnima 2021	4 500 €
CTRE LOISIRS ET JEUNESSE POLICE URBAINE Volet sportif Arachnima	13 000 €
ASSOCIATION LES PETITS DÉBROUILLARDS GRAND EST Arachnima	10 000 €
MAISON DES JEUX La caravane des jeux	9 000 €

d'imputer les montants ci-dessus qui représentent une somme totale de **154 500 €** comme suit : sous la fonction 422, nature 6574, activité AS00B, programme 8013.

- d'attribuer au titre du **Service Évènements**, la subvention suivante :

COMITE DES PEUPLES DE LA MEINAU Rencontres interculturelles de la Meinau 2021	2 500 €
---	----------------

d'imputer le montant ci-dessus sous la fonction 33, nature 6574, activité PC02B, programme 8038.

- d'attribuer au titre de la **Direction de l'Enfance et de l'Éducation, Service Famille et Petite Enfance**, la subvention suivante :

ACADEMIE DE LA PETITE ENFANCE Promenons-nous dans les bois ...	1 455 €
--	----------------

d'imputer le montant ci-dessus sous la fonction 64, nature 6574, activité DE04G, programme 8025.

autorise

la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et arrêtés y afférents.

Adopté. Pour : 56 voix + 1 – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix
(détail en annexe)

8 Organisation de la Foire Saint-Jean sur un site provisoire en 2021-2022.

Le Conseil, vu le Code général des collectivités territoriales, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- émet un avis favorable à l'implantation de la Foire Saint-Jean sur les terrains du secteur du Wacken présentés dans ce rapport, pour deux saisons,
- approuve :
 - la réalisation en 2021 d'une plateforme, destinée pour au moins deux années à la Foire Saint-Jean et qui servira ensuite à l'urbanisation du secteur Archipel II, pour un montant estimatif de 2 880 000 € TTC,
 - l'organisation d'une maîtrise d'ouvrage portée par la ville de Strasbourg pour les

- travaux d'aménagement de la plateforme festive en 2021,
- le lancement d'un marché de travaux relatif au traitement de la structure pour un montant estimatif de 1 320 000 € TTC, conformément aux dispositions de la Code de la Commande Publique,

autorise la Maire ou son-sa représentant-e à :

- signer toutes les conventions nécessaires à la mise en œuvre de la Foire Saint-Jean,
- signer et exécuter tous les actes et marchés nécessaires à la réalisation de ces travaux,

décide l'imputation des dépenses sur les crédits 2021 du budget de la ville de Strasbourg :

- Investissement : 91 / 2151 / 1339 / HP04 / 2021-AP0251,
- Fonctionnement : 020 / 615232 / CP00A.

Adopté. Pour : 57 voix + 1 – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix
(détail en annexe)

9 Attribution de subventions au titre des espaces verts et de nature à l'Université de Strasbourg et Eco-Conseil.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

-approuve l'affectation des subventions suivantes :

- 1) 67 132,94 € à l'Université de Strasbourg, montant à imputer sur la ligne budgétaire 823 6574 EN03D,
- 2) 30 000 € à l'Association Eco-Conseil, montant à imputer sur la ligne budgétaire 823 6574 EN03 D,

-autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions correspondantes.

(Mme Sophie Dupressoir fait savoir qu'elle a raté le vote : elle aurait voté pour)

Adopté. Pour : 53 voix + 1 – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix
(détail en annexe)

10 Rénovation de l'école maternelle de la Meinau : traitement thermique de l'enveloppe, mise en sécurité et accessibilité.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'opération de rénovation de l'école maternelle de la Meinau pour un montant de 2 800 000 €TTC conformément au programme ci-avant exposé,
- décide d'imputer les dépenses d'investissement de 2 800 000 € TTC des travaux de rénovation de l'école maternelle Meinau sur le programme 1318 – AP0249 - Réhabilitation thermique des écoles 2021-2026,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
 - à mettre en concurrence les marchés d'études, de travaux et de fournitures ; conformément au Code de la commande publique et à signer et exécuter tous les actes en résultant ;
 - à signer les dossiers de demande de permis de démolir et de construire ;
 - à lancer toutes les procédures administratives nécessaires ;

- à solliciter auprès de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Région Grand Est, et des autres financeurs les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant.

Adopté. Pour : 55 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix
(détail en annexe)

11 Gymnase Conseil des XV : mise en sécurité, accessibilité, et création d'une nouvelle salle de sport.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré

- approuve le projet Gymnase Conseil des XV : Mise en sécurité, accessibilité, et création d'une nouvelle salle de sport conformément au programme ci-avant,
- décide d'imputer les dépenses d'investissement de 5 400 000 TTC des travaux d'extension et de mise en sécurité et accessibilité du Gymnase Conseil des XV sur l'autorisation de programme 1222,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
 - à mettre en concurrence les marchés d'études, de travaux et de fournitures des différentes phases de travaux, conformément au Code de la commande publique et à signer et à exécuter tous les actes en résultant ;
 - à signer les dossiers de demande déclaration préalable, de permis de démolir et de construire;
 - à solliciter auprès de la nouvelle Collectivité européenne d'Alsace (CeA), de la Région Grand Est, et des autres financeurs les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant.

Adopté à l'unanimité en début de séance

12 Renouvellement de la convention de partenariat entre l'association Eco-Quartier Strasbourg et la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve :
 - la signature de la convention de partenariat et de financement avec l'association Eco Quartier Strasbourg pour les années 2021 à 2023,
 - le versement de la subvention de 25 000 € TTC à imputer sur les crédits ouverts sous 8095 HP01A - fonction 820 - nature 6574 du budget 2021,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer cette convention et l'ensemble des documents afférents à la période de la convention.

Adopté à l'unanimité en début de séance

13 Convention de partenariat entre la ville de Strasbourg et l'Association Française de l'Éclairage pour l'organisation des Journées Nationales de la Lumière à Strasbourg du 12 au 14 octobre 2021.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,
approuve :

- l'organisation à Strasbourg des Journées Nationales de la Lumière en partenariat avec

- l'Association Française de l'Eclairage,
- la convention de partenariat entre la ville de Strasbourg et l'Association Française de l'Eclairage pour l'organisation de cet événement,

autorise la Maire, ou son/sa représentant-e à signer la convention ci-jointe conclue entre la ville de Strasbourg et l'Association Française de l'Eclairage, ainsi qu'à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Adopté. Pour : 56 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix (détail en annexe)

14 Renouvellement d'un marché public portant sur des diagnostics techniques immobiliers avant location, cession, rénovation ou démolition de biens immobiliers.

Conclusion d'un groupement de commandes entre la ville et l'Eurométropole de Strasbourg pour la réalisation de diagnostics techniques immobiliers avant location, cession, rénovation ou démolition de biens immobiliers.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, approuve :

- la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, dont la Ville assurera la mission de coordonnateur,
- la passation d'un marché public (accord-cadre avec émission de bons de commande) d'une durée d'un an reconductible trois fois, permettant la réalisation (à la charge ou à l'initiative de la ville de Strasbourg) de diagnostics techniques immobiliers avant location, cession, rénovation ou démolition de biens immobiliers relevant de sa propriété, et sur la base de l'inventaire suivant (liste non exhaustive, amenée à évoluer en fonction de l'évolution du cadre réglementaire) :

Diagnostics à la charge ou à l'initiative du propriétaire vendeur :

- le constat des risques d'exposition au PLOMB (CREP)
 - l'état mentionnant l'absence ou la présence d'AMIANTE (diagnostic amiante)
 - l'état relatif à la présence de TERMITES
 - l'état de l'installation intérieure d'ELECTRICITE (diagnostic électrique)
 - l'état de l'installation intérieure fixe de GAZ (diagnostic gaz)
 - l'état des RISQUES ET POLLUTIONS (ERP)
 - le diagnostic de PERFORMANCE ENERGETIQUE (DPE)
 - le diagnostic ASSAINISSEMENT
 - le relevé de SURFACE LOI CARREZ (pour les lots privatifs de copropriété)
- + éventuels mesurages complémentaires
- le diagnostic technique global (DTG) de mise en copropriété
 - le diagnostic logement décent

Diagnostics à la charge ou à l'initiative du bailleur (collectivité propriétaire ou non du bien immobilier) :

- le constat des risques d'exposition au PLOMB (CREP)
- le dossier AMIANTE partie privative (DAPP)
- l'état de l'installation intérieure d'ELECTRICITE (diagnostic électrique)
- l'état de l'installation intérieure fixe de GAZ (diagnostic gaz)
- le diagnostic de PERFORMANCE ENERGETIQUE (DPE)
- le relevé de SURFACE HABITABLE (au sens de la « loi BOUTIN »)

- + éventuels mesurages complémentaires
- l'annexe environnementale
- le diagnostic logement décent

Diagnostics à la charge ou à l'initiative du propriétaire maître d'ouvrage :

- les diagnostics AMIANTE et PLOMB avant démolition

Il est précisé que les diagnostics AMIANTE / PLOMB avant travaux qui ne s'inscrivent pas dans la définition réglementaire des travaux de démolition, entrent dans le champ d'application d'un autre marché public de la collectivité,

- le diagnostic de PERFORMANCE ENERGETIQUE (DPE)

Il est précisé ici que le DPE sollicité ici ne répondra pas forcément à sa définition réglementaire. Une obligation de classement pourra être demandée même lorsque le maître d'ouvrage ne sera pas en mesure de produire les consommations énergétiques du bien immobilier,

- le mesurage de SURFACE (réglementaire ou autre) d'une construction

décide sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets, la multi-imputation des dépenses sur les lignes budgétaires de la ville de Strasbourg, en fonction des besoins des services ;

autorise la Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer la convention de groupement de commandes ci-jointe,
- à engager la consultation, à prendre les décisions y relatives, à signer puis à exécuter l'accord-cadre en résultant (sous réserve de la disponibilité des crédits) ainsi que tout autre acte ou document concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

15 Subventions aux associations Les Francas du Bas-Rhin et Les Cols verts, pour des projets participatifs sur l'espace public dans le cadre du Parc naturel urbain de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, approuve :

- les partenariats entre la ville de Strasbourg et les associations suivantes, avec exonération de la redevance d'occupation du domaine public :
 - les Francas du Bas-Rhin pour soutenir leur projet d'aménagement éphémère sur la place Albert 1^{er} et aux alentours,
 - les Cols verts pour soutenir l'enrichissement végétal du jardin du Schloessel.
- les conventions entre la Ville et :
 - les Francas du Bas Rhin, ci-annexée : Convention d'occupation du domaine public, à titre gratuit,
 - les Cols verts : Convention type « jardins partagés », non jointe.
- l'attribution de subventions aux associations :
 - les Francas du Bas Rhin d'un montant de 6 000 €,
 - les Cols verts d'un montant de 6 000 €.

décide l'imputation de la subvention aux Francas du Bas-Rhin d'un montant de 6 000 €, et celle aux Cols verts d'un montant de 6 000 €, sur le budget de fonctionnement de l'exercice 2021, Fonction 820 nature 6574 sur AD00A, dont le solde disponible est de 13 000 € ;

autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions et les arrêtés correspondants et tous actes ou documents concourant à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

AFFAIRES GÉNÉRALES

16 Conclusions et propositions de la mission d'information et d'évaluation pour la gestion des rats en ville et des animaux liminaires dans l'habitat.

Le Conseil, vu le Code général des collectivités territoriales, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, prend acte des conclusions de la mission d'information et d'évaluation pour la gestion des rats en ville et des animaux liminaires dans l'habitat et approuve le plan d'actions proposé.

Adopté. Pour : 59 voix + 1 – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix (détail en annexe)

17 Pacte de gouvernance, document cadre pour les relations entre l'Eurométropole de Strasbourg et ses communes - avis du Conseil municipal.

Le Conseil, vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-11-2, vu la délibération du conseil de l'Eurométropole du 20 novembre 2020, vu le projet de pacte de gouvernance intitulé « Document-cadre pour les relations entre l'Eurométropole de Strasbourg et ses communes, sur proposition de la commission plénière, après en avoir délibéré :

souligne :

- le caractère inédit de la gouvernance politique collégiale de l'Eurométropole et l'importance du rôle de l'exécutif métropolitain dans la conception et la mise en œuvre de la feuille de route métropolitaine,
- la coopération entre les communes incarnée par la conférence des Maires, instance de co-construction des politiques publiques de l'Eurométropole, impulsées par l'exécutif et décidées par le Conseil de l'Eurométropole,
- l'intérêt de favoriser l'innovation de nos services publics avec des expérimentations associant les différentes communes volontaires.

Propose :

1) les amendements suivants :

Amendement n°1 : page 4 du « Document-cadre pour les relations entre l'Eurométropole de Strasbourg et ses communes » :

Ajout au second paragraphe : « afin d'éviter un fonctionnement à deux vitesses et pour renforcer l'implication des conseillers communautaires de l'Eurométropole, ceux/celles-ci sont destinataires d'un compte-rendu mensuel de la Conférence des Maires. »

Amendement n° 2 page 4 du « Document-cadre pour les relations entre l'Eurométropole de Strasbourg et ses communes » Point 3

Ajout à l'avant-dernier paragraphe après « un-e élu-e communal-e de son choix »
« les groupes de travail sont ouverts aux conseillers communautaires de l'Eurométropole qui souhaitent y participer ».

Amendement n° 3 – Page 6 du « Document-cadre pour les relations entre l'Eurométropole de Strasbourg et ses communes » - chapitre « Faire vivre le pacte durant le mandat ».

Remplace le 1^{er} paragraphe : « Le présent pacte fera l'objet d'un rapport d'activité annuel présenté au Conseil de l'Eurométropole où il fera l'objet d'un débat et sera diffusé à l'ensemble des élu.e.s des communes de l'Eurométropole.

2) le rajout dans la partie 4 de la disposition suivante

« Des débats pourront être organisés dans les conseils municipaux des communes sur des projets métropolitains impactant la vie communale »

Adopté. Pour : 52 voix + 4 – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix (détail en annexe)

18 Actions en faveur de l'inclusion numérique : déploiement des Pass numériques et attribution d'une subvention à Emmaüs Connect.

Le Conseil, sur proposition de la commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve la en place d'un partenariat avec l'Eurométropole de Strasbourg pour la distribution des Pass numériques sur la période 2021-2023,
- décide :
 - d'attribuer à l'association Emmaüs Connect une subvention de 10 000 € et d'imputer la dépense en résultant sur la ligne budgétaire DU06A 90 6574 65,
 - d'attribuer une subvention de 92,40 € aux associations qui en feront la demande avant le 30 juin 2021 et qui répondent aux critères suivants :
 - intervention dans le champ de l'inclusion numérique et réalisation de prestations de médiation numérique correspondant au référentiel national APTIC de services,
 - actions à mener au profit des habitant.e.s de Strasbourg,
 - obtention de la qualification APTIC,
 - d'imputer la dépense en résultant sur la ligne budgétaire DU06A 90 6574 65 pour un montant total maximum de 2 000 €,

autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer :

- la convention de partenariat avec l'Eurométropole de Strasbourg pour la distribution des Pass numériques sur la période 2021-2023,
- les arrêtés d'attribution de subventions aux associations qui en feront la demande avant le 30 juin 2021 et qui répondent aux critères suivants :
 - intervention dans le champ de l'inclusion numérique et réalisation de prestations de médiation numérique correspondant au référentiel national APTIC de services ;

- actions à mener au profit des habitant.e.s de Strasbourg ;
- obtention de la qualification APTIC ;
- la convention financière avec l'association Emmaüs Connect.

Adopté à l'unanimité en début de séance

19 Marchés publics et avenants.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, autorise la signature du marché public suivant, attribué par la Commission d'appel d'offres :

N° de marché	Objet du marché	Durée du marché	Attributaire	Montant (€ HT)	Date CAO / comité interne
20VDS0163 (groupement de commandes VDS/ EMS)	Prestations de maintenance et d'entretien multitechnique de la presqu'île A MALRAUX (Shadok, Archives, Médiathèques, Cité de la Musique et de la Danse)	4 ans	SPIE Facilities	Part forfaitaire : 492 200 Montant maximum de la part à bons de commande : 600 000	25/03/2021

approuve la passation des avenants énumérés dans l'annexe jointe à la présente délibération ;

autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter les marchés, les avenants et les documents y relatifs.

Adopté à l'unanimité en début de séance

20 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

La présente communication vise à informer le Conseil municipal des marchés de travaux, fournitures et services attribués et notifiés par la ville de Strasbourg entre le 1^{er} février 2021 et le 28 février 2021. Elle porte non seulement sur les marchés entrant dans le champ d'application de la délégation donnée à l'exécutif par délibération du 4 juillet 2020 modifiée, mais également sur tous les autres marchés dont le montant est supérieur ou égal à 25 000 € HT, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

Communiqué

**21 Conclusion d'accords-cadres avec émission de bons de commandes pour la location de tentes, chapiteaux et structures assimilées.
Conclusion d'une convention de groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré approuve sous réserve de la disponibilité des crédits, la passation des marchés publics sous forme d'accords-cadres à émission de bons de commandes pour la location de chapiteaux, de tentes et structures assimilées, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 150 000 € HT,

décide :

- d'imputer les dépenses sur les crédits de fonctionnement du budget principal de la Ville de Strasbourg,
- de conclure une convention de groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg pour le marché public de location de chapiteaux, de tentes et structures assimilées,

autorise la Maire ou son-sa représentant-e :

- à mettre en concurrence les prestations, conformément aux dispositions du Code de la commande publique,
- à signer la convention constitutive de groupement de commandes (en annexe de la présente délibération) avec l'Eurométropole de Strasbourg,
- à signer les marchés publics en résultant,
- à exécuter les marchés publics sous forme d'accords-cadres avec émissions de bons de commandes en résultant pour la ville de Strasbourg.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

22 Avis sur les emplois Ville.

Le Conseil, vu l'article L5211-57 du Code général des collectivités territoriales, vu la Convention du 3 mars 1972 entre la CUS et la ville de Strasbourg, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, approuve les créations et transformations d'emplois présentées en annexe.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

23 Représentations de la Ville au sein de diverses instances.

Le Conseil, vu les articles L 2121-21, L 1524-5, L 2123-33 et L 2541-8 du Code général des collectivités territoriales, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, approuve :

- la nomination de Mme Anne-Marie JEAN, conseillère municipale déléguée, au sein du Conseil d'administration de Réseau-GDS (R-GDS) en remplacement de M. Marc HOFFSESS,

- la nomination de M. Hervé POLESI, Adjoint à la Maire, au sein de la commission consultative des jardins familiaux en remplacement de Mme Suzanne BROLLY.

Adopté à l'unanimité en début de séance

24 Protection fonctionnelle des élu.es

Le Conseil, vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2123- 35,

- considérant que la commune est tenue de protéger le maire et les élus municipaux contre les violences ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions,
- considérant que la Maire de Strasbourg a fait l'objet d'injures, de menaces, d'outrages et de diffamations suite à l'approbation par le Conseil municipal du 22 mars 2021 d'une délibération relative au principe de la participation de la Ville à la construction de lieux de culte à Strasbourg,
- considérant qu'il appartient à la ville de Strasbourg de protéger sa Maire contre ces atteintes, dès lors qu'elles sont liées à l'exercice de ses fonctions,

sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- décide d'octroyer à la Maire de Strasbourg la protection fonctionnelle pour toute action, notamment judiciaire, destinée à faire cesser les atteintes dont elle fait l'objet depuis le vote de la délibération précitée, à assurer sa protection et la défense de ses intérêts en réponses à ces attaques, et à assurer la réparation adéquate des préjudices subis à ce titre,
- autorise le prélèvement des dépenses y afférentes sur le budget de la ville de Strasbourg, chapitre 011, article 6226 (conseil juridique) et 6227 (contentieux)

Adopté à l'unanimité en début de séance

CULTURE ET SPORT

25 Attribution de subventions aux écoles de musiques associatives : aides financières pour la pratique des élèves les plus défavorisés.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve l'attribution des subventions ci-après, au titre de l'exercice 2021 à hauteur de 124 843 € pour les aides financières pour la pratique des élèves les plus défavorisés :

Bénéficiaires	Nombre d'élèves éligibles à une aide financière	Montant octroyé au titre des aides financières pour les élèves défavorisés
ECOLE DE MUSIQUE SAINT THOMAS	66	13 840 €
ASSOCIATION DU CSC FOSSE DES TREIZE	4	860 €
ARES –Association des résidents de l'Esplanade de Strasbourg	59	12 030 €

Bénéficiaires	Nombre d'élèves éligibles à une aide financière	Montant octroyé au titre des aides financières pour les élèves défavorisés
ECOLE DE MUSIQUE DE POLE SUD	36	7 245 €
ADEMSC – Association pour le Développement de l'Ecole de Musique de Strasbourg Centre	20	4 300 €
CEMC ROBERTSAU Centre d'Education Musicale et Culturel	3	581 €
LE PELICAN MUSICIEN	1	190 €
ASSOCIATION MUSICALE ET CULTURELLE DE CRONENBOURG	41	8 410 €
ECOLE DE MUSIQUE DE L'HARMONIE CAECILIA 1880 DE LA ROBERTSAU	1	190 €
ASSOCIATION MUSICALE ET CULTURELLE DE NEUHOF-STOCKFELD	3	590 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE HAUTEPIERRE	78	15 386 €
CENTRE MUSICAL DE LA KRUTENAU	48	9 770 €
ASSOCIATION POPULAIRE JOIE ET SANTE KOENIGSHOFFEN	49	9 941 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU NEUHOF	140	29 490 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIOCUTUREL DE NEUDORF	29	5 991 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE L'ELSAU	15	2 836 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE LA MONTAGNE VERTE	18	3 193 €
TOTAL	611	124 843 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la ville de Strasbourg sous la fonction 311, nature 6574, activité CU01B au titre de l'exercice 2021, dont le disponible avant le présent Conseil est de 538 516 €.

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières relatives à ces subventions.

Mme Jamila MAYIMA ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité en début de séance

26 Attribution de subventions à des associations culturelles.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,
 – approuve l’attribution des subventions ci-après :

FONCTIONNEMENT

In Extremis	1 000 €
Envie de Quartier	3 000 €
Le Faubourg/Syndicat Potentiel	40 000 €
Bibliothèque Sonore	3 500 €
Pétrole Editions	4 000 €
Fondation St Guillaume	4 000 €
A livre ouvert/Wie ein Offenes Buch	4 000 €
Institut des Arts et Traditions Populaires	800 €
Office pour la Langue et la Culture d’Alsace - OLCA	15 000 €
Sur un Air de Terre – Compagnie Equinote	8 000 €
SAFIRE – Etoiles du documentaire	1 000 €
Collectif judéo-arabe et citoyen pour la Palestine	2 500 €
Labfilms	1 500 €
Maison Européenne de l’Architecture – Rhin Supérieur	15 000 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 103 300 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10C – fonction 33 – nature 6574 – programme 8015 du budget 2021 dont le disponible avant le présent Conseil est de 467 950 €,

GIP ACMISA	7 000 €
Les Gladiateurs	6 000 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 13 000 € à imputer sur les crédits ouverts sous CU01G – fonction 33 – nature 6574 – programme 8087 du budget 2021 dont le disponible avant le présent conseil est de 381 150 €,

INVESTISSEMENT

La Grenze	8 000 €
-----------	---------

La proposition ci-dessus représentent une somme de 8 000 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10 – fonction 33 – nature 20421 programme 7009 du budget 2021 dont le disponible avant le présent conseil est de 35 000 €.

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes et conventions relatifs à ces subventions.

Adopté à l'unanimité en début de séance

27 Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré

- approuve le versement des subventions suivantes en faveur de :

Union Internationale des Alsaciens – UIA	20 000 €
Ludus Event	20 000 €
AVLAB	15 000 €
CBA	2 000 €

le crédit nécessaire pour le mandatement de ces subventions, soit 57 000 € est disponible sur les comptes :

- pour un montant de 55 000 € : fonction 33, nature 6574, programme 8038, activité PC02B dont le disponible avant le présent Conseil est de 85 565,17 €,
- pour un montant de 2 000 € : fonction 025, nature 6574 programme 8036, activité AT03A, dont le disponible avant le présent Conseil est de 86 275 € ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

Adopté à l'unanimité en début de séance

28 Demande de fonds de concours eurométropolitain pour les écoles de musique de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve la demande de 258 681 € au titre du fonds de concours à l'Eurométropole de Strasbourg,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer tout acte afférent à cette demande.

Adopté à l'unanimité en début de séance

29 Conclusion d'une convention de partenariat entre le conservatoire de Strasbourg et les conservatoires de Colmar, Épinal, Mulhouse et Nancy pour l'obtention d'un agrément "Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur" commun au réseau d'établissements et délivré par le Ministère de la Culture.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve la conclusion au titre du Conservatoire à Rayonnement Régional de Strasbourg de la convention entre le réseau formé par les établissements de Colmar, Épinal, Mulhouse, Nancy et Strasbourg dans le cadre de la Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur et autorise le Conservatoire à Rayonnement Régional de Strasbourg à demander l'agrément délivré par le Ministère de la Culture en conséquence,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention nécessaire à la mise en place du réseau de conservatoires et la demande d'agrément auprès du Ministère de la Culture.

M. Pierre JAKUBOWICZ ne participe pas au vote

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

30 Autorisation de programme relative à l'acquisition de pianos et clavecins dans le cadre du renouvellement du parc instrumental du Conservatoire à Rayonnement Régional.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve l'opération d'acquisition d'instruments de musique pour un montant de 1 735 000 € TTC dans le cadre de l'autorisation de programme relative au renouvellement du parc instrumental du Conservatoire conformément au programme ci-dessous :

	AP0252	PPI	CP2021	CP2022	CP2023	CP2024	CP2025	CP2026
AU15 Prog 1323	Renouvellement du parc Pianos et Clavecins	1 735 000 €	289 150 €	289 150 €	289 150 €	289 150 €	289 150 €	289 250 €

- décide l'imputation de la dépense sur l'autorisation de programme libellée AP0252 « Renouvellement des équipements du Conservatoire » / programme 1323 « Renouvellement du parc instrumental pianos et clavecins » / nature 2188, répartie sur les exercices 2021 à 2026,
- approuve le lancement, pendant toute la durée du PPI, des consultations en vue de conclure des accords-cadres sans montant minimum ni maximum à marchés subséquents ou à prix unitaires relatifs à l'acquisition d'instruments de musique, selon une procédure formalisée prévue aux articles L2124-1 et suivants du Code de la commande publique, avec un allotissement déterminé en fonction des instruments à acquérir,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les marchés afférents et à prendre les décisions et avenants nécessaires à leur exécution.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

31 Groupements de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg en vue de la conclusion de marchés pour le réseau des médiathèques relatifs à l'acquisition d'étiquettes RFID (Radio Fréquence iDentification) pour l'identification et la protection contre le vol des documents et l'acquisition de sacs.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

approuve :

- la constitution d'un groupement de commandes entre la ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg en vue de conclure un marché public pour l'acquisition d'étiquettes RFID pour l'identification et la protection contre le vol des documents du réseau des médiathèques eurométropolitaines et municipales, pour lequel l'Eurométropole est désignée coordonnatrice,
- la constitution d'un groupement de commandes entre la ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg en vue de conclure un marché public pour l'acquisition de sacs pour le réseau des médiathèques eurométropolitaines et municipales, pour lequel l'Eurométropole est désignée coordonnatrice,

autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions de groupement de commandes.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

32 Groupement de commandes entre la ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg en vue de la conclusion de marchés publics portant sur l'acquisition de livres, bandes-dessinées, livres CD, textes lus, CD, DVD, jeux et/ou tout autre document imprimé ou enregistré ; prestation de service et acquisition de fournitures pour l'équipement des collections et services rendus par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

approuve :

- la constitution d'un groupement de commandes en vue de conclure des marchés publics relatifs à l'acquisition de livres, bandes-dessinées, livres-CD, textes lus, CD, DVD, jeux et/ou tout autre document imprimé ou enregistré ; prestation de service et acquisition de fournitures pour l'équipement des collections et services rendus par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, pour lequel l'Eurométropole est désignée coordonnatrice ;
- le lancement des consultations en vue de la passation d'accords-cadres à prix unitaires sans montant minimum ni maximum, relatifs à de livres, bandes-dessinées, livres-CD, textes lus, CD, DVD, jeux et/ou tout autre document imprimé ou enregistré ; prestation de service et acquisition de fournitures pour l'équipement des collections et services rendus par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, en application des articles L 2124-1 et suivants du Code de la commande publique, et selon un allotissement qui est susceptible d'être modifié en phase de préparation :
 - fourniture de BD,
 - fourniture de BD asiatiques,

- fourniture de livres et livres enregistrés en langues étrangères,
- fourniture de livres neufs soldés,
- fourniture de DVD et blu-rays et jeux-vidéo avec notices de catalogage,
- fourniture de livres imprimés et livres enregistrés (Livres CD et textes lus) Jeunesse,
- fourniture de jeux,
- fourniture de CD audio avec notices de catalogage,
- fourniture de livres imprimés et enregistrés (livres CD et textes lus) documentaires pour adulte (y compris méthodes de langues),
- fourniture de livres imprimés alsatiques adultes,
- fourniture de livres imprimés et enregistrés livres CD et textes lus fictions pour adultes,
- fournitures de livres imprimés couvrant les nouveautés éditoriales,
- fourniture de livres reliés et équipés,
- fourniture de films plastique et matériel spécifique lié pour l'équipement des collections,
- fourniture de petit matériel pour la présentation, l'entretien et la mise en valeur en rayon des collections,
- prestation de plastification de documents.

autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention de groupement de commandes et à conclure les marchés afférents et prendre les décisions et avenants nécessaires à leur exécution.

Adopté à l'unanimité en début de séance

ECONOMIE, RAYONNEMENT

33 Pacte pour une économie locale durable.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,
-approuve le Pacte pour une économie locale durable présenté dans la présente délibération,
-décide de contribuer au Pacte par les premières actions recensées en annexe,
-autorise la Maire ou son-sa représentant-e à prendre toutes dispositions relatives à la signature par la ville de Strasbourg du Pacte pour une économie locale durable à l'initiative de l'Eurométropole de Strasbourg.

M. Nicolas MATT ne participe pas au vote.

Adopté. Pour : 55 voix + 1 – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix
(détail en annexe)

34 Renouvellement de l'accord de partenariat pour le renforcement de la coopération entre la ville de Strasbourg et le Conseil de l'Europe.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,
– approuve le renouvellement de l'accord de partenariat entre le Conseil de l'Europe et la ville de Strasbourg,

- autorise la Maire à signer le nouvel accord de partenariat entre le Conseil de l'Europe et la ville de Strasbourg.

Adopté. Pour : 55 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix
(détail en annexe)

35 Participation de la ville de Strasbourg au programme des Cités interculturelles du Conseil de l'Europe.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve la participation de la ville de Strasbourg au programme des Cités interculturelles du Conseil de l'Europe jusqu'en décembre 2021 et le versement de la contribution volontaire annuelle pour les années 2020 et 2021, d'un montant de 10 000 €,
- décide l'imputation de la dépense de 10 000 € du Pôle Europe, sous la fonction 048, nature 6281, activité AD06B,
- autorise la Maire à signer le projet d'accord entre le Conseil de l'Europe et la ville de Strasbourg.

Adopté à l'unanimité en début de séance

36 Signature d'une convention opérationnelle dans le cadre du partenariat entre Strasbourg et Kampala, capitale de l'Ouganda.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve la convention opérationnelle, jointe en annexe,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention opérationnelle en qualité de partenaire du projet « Bâtir une ville durable, apprenante et inclusive à Kampala ».

Adopté à l'unanimité en début de séance

37 Attribution de subventions au titre des Relations européennes et internationales.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, approuve :

- le versement d'une subvention de 2 500 € à l'Association Quinz'Art,
- le versement d'une subvention de 2 000 € à l'Association La Chambre,
- le versement d'une subvention de 40 000 € au Réseau Express Jeunes,
- le versement d'une subvention de 1 500 € à l'Association Parlementaire Européenne,
- le versement d'une subvention de 3 000 € à l'association Visa-AD,

décide :

- d'imputer la dépense de 2 500 € sous la fonction 041 nature 6574 programme 8098, activité AD06C, dont le disponible avant le présent Conseil est de 20 000 €,
- d'imputer la dépense de 46 500 € sous la fonction 041, nature 6574, programme 8051, activité, dont le disponible avant le présent Conseil est de 254 200 €,

autorise la Maire ou son/sa représentant/e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

Adopté à l'unanimité en début de séance

38 Subvention à l'association Colecosol pour la promotion du commerce équitable.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 17 000 € à l'association Colecosol pour l'exercice budgétaire 2021,
- d'imputer la somme de 17 000 € sur les crédits ouverts de la ligne budgétaire 6574 DU05D programme 8024 dont le montant disponible avant le présent Conseil municipal est de 445 294 €,

autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention financière.

Adopté à l'unanimité en début de séance

39 Soutien aux Ateliers et chantiers d'insertion (ACI).

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, décide

- d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice budgétaire 2021 :

Nom de l'association	Montant en €
Banque Alimentaire	8 000 €
Emmaüs Mundolsheim	9 200 €
Fédération de la Charité	25 500 €
Greta	5 000 €
Humanis	50 000 €
Les Jardins de la Montagne Verte	10 500 €
Libre Objet	5 000 €
Arsea	10 000 €
Horizon Amitié	11 000 €
Vetis	8 500 €
TOTAL	142 700 €

- d'imputer la somme de 142 700 € sur les crédits ouverts de la ligne budgétaire 6574 – DU05D programme 8024 dont le montant disponible avant le présent Conseil municipal est de 445 294 €,

autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les décisions d'attribution nécessaires : conventions, arrêtés.

Adopté à l'unanimité en début de séance

SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE SANTÉ

40 Renouvellement de la délégation de service public (DSP) pour l'exploitation de la maison de l'enfance de Cronembourg : choix du délégataire.

Le Conseil, vu les dispositions des articles L 1410-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
vu les articles L1120-1 et suivants, L3000-1 et suivants et R3111-1 et suivants du Code de la commande publique relatifs aux contrats de concession,
vu la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2019 approuvant le principe du renouvellement de la concession de service public pour la gestion de la Maison de la petite enfance de Cronembourg,
vu le rapport de la commission de délégation de service public du 11 juin 2020 présentant la liste des candidats admis à présenter une offre,
vu l'avis de la commission de délégation de service public du 10 décembre 2020 sur l'analyse des offres et les candidats admis à la négociation,
vu le rapport de la Maire de la ville de Strasbourg concernant la concession relative à la gestion de la Maison de la petite enfance de Cronembourg, annexé à la présente délibération sur le choix du gestionnaire et les termes de la convention,
vu le projet de contrat de concession (délégation de service public) relatif à la gestion de la Maison de la petite enfance de Cronembourg, ainsi que ses principales annexes,
sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

approuve :

- le choix de l'AGES pour la gestion de la Maison de la petite enfance de Cronembourg pour une durée de 6 ans et 4 mois à compter du 1^{er} septembre 2021 ;
- le contrat de concession ci-joint pour la Maison de la petite enfance de Cronembourg (délégation de service public) et ses principales annexes ;

autorise la Maire ou son-a représentant-e à signer le contrat de concession ainsi approuvé avec l'AGES pour la Maison de la petite enfance de Cronembourg, et tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération, et à faire exécuter tous les actes en découlant.

Adopté à l'unanimité en début de séance

41 Attribution de subventions au titre des solidarités et de la ville inclusive.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, décide :

d'allouer les subventions suivantes :

1. Collectif pour l'accueil des solliciteurs d'asile à Strasbourg - CASAS	110 000 €
2. Cimade service œcuménique d'entraide	15 000 €
3. Accueil sans frontières 67	150 000 €
4. Fédération de charité Caritas Alsace	350 000 €
5. Club de jeunes l'Étage	154 430 €
6. Club de jeunes l'Étage – projet La Loupiote	125 000 €
7. Home Protestant	75 000 €

8. Entraide le Relais	107 500 €
9. Banque de l'objet	2 500 €
10. Tremplin Neuhof	30 500 €
11. Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme - LICRA	15 000 €
12. Association collectif Festigays	8 000 €
13. Pelicanto, Chœur des gays, lesbiens et de leurs amis.e.s d'Alsace	4 000 €
14. Vue (d')ensemble	6 000 €

- d'imputer les subventions 1-2 – 5– 7 - 8 -9 - 10 d'un montant de 494 930 € au compte AS10A– 6574 – 523– prog. 8078 dont le disponible avant le présent Conseil est de 1 508 900 €,
- d'imputer la subvention 3 - 4 – 6 d'un montant de 625 000 € au compte AS00B – 6574– 520 – prog. 8001 dont le disponible avant le présent Conseil est de 711 189 €,
- d'imputer la subvention 11 à 13 d'un montant de 27 000 € au compte AS00F – 6574– 40 – prog. 8031 dont le disponible avant le présent Conseil est de 85 000 €,
- d'imputer la subvention 14 d'un montant de 6000 € de la manière suivante :
 - 3 000 € au compte AS05L – 6574– 61 – prog. 8010 dont le disponible avant le présent Conseil est de 740 000 €,
 - 3 000 € au compte CU01G – 6574 - 33 – prog. 8087 du budget 2021 dont le disponible avant le présent conseil est de 381 150 €,

autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Adopté. Pour : 57 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix
(détail en annexe)

42 Attribution de subventions aux associations socio-culturelles.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, décide d'allouer les subventions suivantes :

Bénéficiaires	montant
Association du centre social et culturel Au-delà des Ponts	32 000 €
Association du centre socioculturel de la Meinau	20 000 €
Association Lupovino	20 000 €
Association départementale des Francas du Bas-Rhin	23 000 €
Conseil départemental des associations familiales laïques du Bas-Rhin	79 790 €
Club sportif de HautePierre	23 084 €
Par Enchantement	18 000 €
Association les Disciples	1 100 €
Troc Savoirs, réseau d'échanges réciproques de savoirs de Strasbourg	1 000 €

décide d'imputer ces subventions d'un montant total de 217 974 € au compte AS00B – 6574 – 422 – prog. 8013 dont le disponible avant le présent conseil est d'un montant de 416 892 €, et autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Adopté à l'unanimité en début de séance

43 Forfait communal versé aux écoles privées de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, approuve :

- la détermination des nouveaux forfaits communaux, pour les classes sous contrat d'association, à hauteur de 675 € par élève strasbourgeois de classe élémentaire et à hauteur de 1 348 € par élève strasbourgeois de classe maternelle, applicables pour l'année scolaire 2020/2021,
- le versement des participations (cf. annexe n°1) pour les classes sous contrat d'association à douze écoles privées implantées sur le territoire de la ville de Strasbourg, au titre de l'année scolaire 2020/2021,
- la reconduction des forfaits 2020, pour les classes sous contrat simple, soit 554 € par élève strasbourgeois de classe élémentaire et à hauteur de 1 019 € par élève strasbourgeois de classe maternelle, applicables pour l'année scolaire 2020/2021,
- l'attribution des subventions suivantes pour les classes sous contrat simple à quatre écoles privées implantées sur le territoire de la ville de Strasbourg, au titre de l'année scolaire 2020/2021 :

Ecole AQUIBA :	194 111 €
Ecole MICHAËL :	37 118 €
Ecole YÉHOUDA HALEVI :	43 212 €
Ecole BETH HANNA LOUBAVITCH :	47 644 €
TOTAL :	322 085 €

décide l'imputation de la dépense correspondante sur les crédits prévus au budget 2021 de la ville de Strasbourg, fonction 213, natures 6558 et 6574-progr 8027, activité DE01C,

autorise la Maire ou son-sa représentant-e à procéder au mandatement des contributions et subventions, et à signer les conventions financières correspondantes.

Adopté à l'unanimité en début de séance

44 Conclusion de marchés relatifs au nettoyage et au remplacement du sable des bacs à sable, sautoirs des écoles primaires, des aires de jeux du service des sports et des espaces verts de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, approuve le lancement des marchés de nettoyage et de remplacement du sable selon les modalités décrites ci-après :

Lot 1 :

- le nettoyage mécanique du sable pour un montant annuel estimatif minimum de 4 000 € TTC à 35 000 € TTC maximum,
- que les prestations seront réalisées par l'intermédiaire d'accord cadre à émission de bons de commande,
- que ce marché sera conclu pour une durée d'un an à compter de la notification et éventuellement reconductible trois fois par période successive d'un an,

Lot 2 :

- le remplacement du sable pour un montant annuel estimatif minimum de 15 000 € TTC à 50 000 € TTC maximum,
- que les prestations seront réalisées par l'intermédiaire d'un accord cadre à émission de bons de commande,
- que ce marché sera conclu pour une durée d'un an à compter de la notification et éventuellement reconductible trois fois par période successive d'un an,

décide l'imputation de la dépense relative aux marchés de nettoyage et de remplacement du sable en résultant sur la ligne DE03B nature 61521 pour le service patrimoine pour l'enfance et l'éducation,

autorise la Maire ou son-sa représentant-e :

- à lancer les consultations conformément aux dispositions en vigueur relatives aux marchés publics et à prendre toutes les décisions y relatives,
- à signer et exécuter le marché public résultant de cette mise en concurrence.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

45 Conclusion de marchés relatifs à l'acquisition de prestations de nettoyage.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve le lancement de marchés de nettoyage des écoles et des structures petite enfance de la ville de Strasbourg pour un montant estimé de 504 000 € HT pour la partie forfaitaire et sans montant minimum ni maximum pour la partie à bons de commande sur la durée globale du marché,
- décide :
 - l'imputation de la dépense relative aux marchés de nettoyage en résultant sur la ligne DE03C nature 6283 nettoyage des écoles pour le service patrimoine pour l'enfance et l'éducation,
 - l'imputation de la dépense relative aux marchés de nettoyage en résultant sur la ligne DE04D-multi accueil, nature 6283, nettoyage des locaux pour le service famille petite enfance,

autorise la Maire ou son-sa représentant-e :

- à lancer les consultations conformément aux dispositions en vigueur relatives aux marchés publics et à prendre toutes les décisions y relatives,
- à signer et exécuter le marché public résultant de cette mise en concurrence.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

46 Acquisition de manuels scolaires neufs tout support pour les écoles maternelles et élémentaires de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve l'acquisition de manuels scolaires tout support ainsi que le matériel éducatif correspondant pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022 reconductible trois fois, décide d'imputer les dépenses sur les budgets inscrits au budget de la ville de Strasbourg, Fonction 213, Nature 6067, Activité DE01B,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à mettre en concurrence les fournisseurs conformément au code de la commande publique et à signer et faire exécuter le marché en résultant.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

47 Attribution de subventions aux associations gestionnaires d'établissement-s d'accueil de la petite enfance.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, décide :

- d'allouer les subventions suivantes :

1	Jardin d'enfants Rudolf Steiner - Centre Européen d'éducation	13 015 €
2	Jardin d'enfants l'Envol - Institution protestante pour déficients auditifs - Le Bruckhof	5 414 €
3	Jardin d'enfants Les tout petits d'Alsace - Association les jeunes filles de St Maurice	26 145 €
4	Jardin d'enfants La buissonnière de l'Aar	6 278 €
5	Jardin d'enfants Play group - Le cercle international	16 569 €
6	Jardin d'enfants Renouveau Gan Chalom	16 591 €
7	Crèche parentale Baby-boom	271 €
8	Crèche parentale La luciole	5 463 €
9	Crèche parentale La chenille	1 130 €
10	Crèche parentale La farandole	3 298 €
11	Crèche parentale La toupie	277 €
12	Crèche parentale La flûte enchantée	999 €
13	Crèche parentale La petite jungle	14 622 €
14	Crèche parentale La souris verte	608 €
15	Crèche parentale La petite table ronde	1 780 €
16	Crèche parentale Les pitchoun's	963 €
17	Crèche parentale Le nid des géants	3 850 €
18	Crèche parentale Giving tree	822 €
19	Association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR)-	9 983 €

	Investissement	
20	Association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR)- Fonctionnement	107 140 €
21	Association générale des familles (AGF)	326 €
22	Centre socioculturel du fossé des treize	397 €
23	Association APEDI Alsace - Association de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis de Strasbourg et environs	815 €
24	Association Les p'tits petons	382 €

- d'imputer les subventions 1 à 6 et 20, d'un montant de 191 152 € au compte DE04 G/64/6574 Programme 8025 dont le disponible avant le présent Conseil est de 511 200 € ;
- d'imputer les subventions 7 à 19 et de 21 à 24 d'un montant de 45 986 € au compte DE04/64/20422 programme 7003 dont le disponible avant le présent Conseil est de 119 026 € ;
- de récupérer les trop-perçus suivants :

1	Jardin d'enfants Rudolf Steiner	528 €
2	Jardin d'enfants Play Group	765 €
3	Crèche parentale La farandole	20 876 €

- d'imputer cette recette d'un montant de 22 169 € au compte DE04 G/64/773.

Adopté à l'unanimité en début de séance

INTERPELLATIONS

- 48 Interpellation de M. Pierre Jakubowicz : "la démocratie n'est pas un jeu".**
- 49 Interpellation de Mme Rebecca Breitman : "Non à la politisation de nos associations !"**
- 50 Interpellation de M. Pierre Jakubowicz : "Stop au Greenwashing de la bétonisation à Strasbourg".**
- 51 Interpellation de M. Alain Fontanel : "Osmose, un atout à confirmer dans la bataille du siège !"**
- 52 Interpellation de M. Nicolas Matt : "Prendre nos responsabilités pour préserver notre statut de ville internationale et européenne".**

Les textes des interpellations et leurs réponses figurent en annexe.

RÉSOLUTIONS

53 Résolution de M. Pierre Jakubowicz : pour la saisine de la Commission nationale du débat public dans le cadre de la conférence citoyenne sur la ZFE.

Le 10 mai prochain débutera la Conférence citoyenne sur la ZFE.

Considérant que la confiance de nos concitoyens dans le processus de consultation est la condition indispensable à sa réussite.

Considérant que cette confiance ne peut être établie en dehors d'un processus transparent, impartial et conduit dans la neutralité.

Considérant que les conférences citoyennes n'étaient pas prévues par le Pacte pour la démocratie locale de Strasbourg, que celui-ci ne s'applique pas à l'Eurométropole et qu'il n'y a donc pas aujourd'hui d'instance ou de structure locale compétente pour les encadrer.

Le Conseil municipal de Strasbourg demande à la Présidente de l'Eurométropole de saisir dans les meilleurs délais la Commission nationale du débat public, organisme indépendant dont c'est la mission, afin que celle-ci accompagne la démarche et nomme des garants chargés de veiller à sa bonne organisation, à sa mise en œuvre et à la justesse de ses conclusions, dans le respect des standards d'une consultation démocratique.

Adopté. Pour : 56 voix + 4 – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix (détail en annexe)

54 Résolution de M. Pierre Jakubowicz concernant la création d'une Commission indépendante du débat public de la ville de Strasbourg.

Considérant que la ville de Strasbourg développe de nouveaux outils de participation citoyenne, parmi lesquelles les Conférences citoyennes,

Considérant qu'il est indispensable de garantir la rigueur, la transparence et l'impartialité des processus de consultation et d'association de nos concitoyens,

Considérant qu'une résolution municipale présentée au Conseil municipal du 25 janvier 2021 a été renvoyée à un Conseil municipal ultérieur afin de permettre sa présentation au Conseil de la participation citoyenne, ce qui a été fait le 21 avril,

Il est proposé que le Conseil municipal de Strasbourg, par la présente résolution, saisisse et mandate le Conseil de la participation citoyenne et le déontologue de la ville de Strasbourg afin qu'ils constituent un groupe de travail chargé de doter Strasbourg d'une Commission indépendante du débat public. Ils pourront proposer à l'Eurométropole de Strasbourg de s'inscrire dans une démarche similaire ou commune.

Adopté. Pour : 59 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix (détail en annexe)

MOTIONS

Les motions 55, 59, 60 et 61 ont fait l'objet d'un débat commun. La motion 55 a été retirée, puis il a été procédé au vote de la motion 61, puis de la motion 59 suivi du vote de la motion 60.

L'examen et le vote des motions 57 et 58 ont suivi.

55 Motion déposée par Mme la Maire : "la ville de Strasbourg pleinement engagée dans la lutte contre l'antisémitisme et toute forme de discrimination".

Cette motion est retirée.

56 Motion déposée par Mme Rebecca Breitman et M. Pierre Jakubowicz : "Strasbourg, zone de liberté LGBTI+".

Depuis mars 2019, plus de 100 régions, districts et municipalités de toute la Pologne ont adopté des résolutions pour se déclarer libres de ce qu'ils appellent « l'idéologie LGBT », promouvant ainsi une politique discriminatoire à l'égard des personnes LGBTI+. Ces municipalités ont ainsi adopté des mesures visant à suspendre l'aide financière aux organisations qui promeuvent la non-discrimination et l'égalité, interdisant « la diffusion et la promotion de la propagande LGBT », restreignant l'éducation au genre et à la non-discrimination ou encore ayant recours à une définition très restrictive de la famille dans leur politique d'aide sociale et familiale.

Le Parlement européen a adopté une résolution le 11 mars 2021 proclamant l'UE comme zone de liberté LGBTI+. Dans le prolongement de cette initiative du Parlement européen, et à l'approche de la journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie du 17 mai, la ville de Strasbourg, capitale européenne des droits de l'Homme, considérant que l'égalité de traitement et la non-discrimination sont des droits fondamentaux inscrits dans la Constitution française, dans les traités de l'Union européenne et dans la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales, réaffirme son engagement en faveur des droits des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres, intersexes, et queer.

Face à la régression des droits des personnes LGBTI+ en Europe, la Ville de Strasbourg s'engage à promouvoir l'égalité des droits :

- en luttant activement contre les discriminations fondées sur le genre ou l'orientation sexuelle, y compris dans la politique de ressources humaines de la collectivité ;
- en favorisant la visibilité des personnes LGBTI+ à Strasbourg dans l'espace public et dans les communications de la collectivité ;
- par une politique publique de soutien financier et matériel aux acteurs associatifs ;
- en menant une politique de sensibilisation aux discriminations et d'éducation au genre dans les écoles de la Ville, en partenariat avec les acteurs associatifs ;
- en assurant la sécurité des personnes LGBTI+ avec des moyens supplémentaires pour la police municipale et par la sensibilisation des agents aux discriminations et notamment au harcèlement des personnes LGBTI+ ;
- en nommant, conformément à la résolution du 25 janvier 2021 adoptée par le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe, un expert local chargé de

conseiller la collectivité sur les politiques d'égalité et de non-discrimination qui a vocation à travailler en transversalité en s'appuyant sur les acteurs associatifs.

Par la présente motion, la ville de Strasbourg se déclare zone de liberté pour les personnes LGBTI+ et s'engage à protéger et promouvoir l'égalité et les droits fondamentaux pour tous, y compris pour les personnes LGBTI+, et garantir pleinement leurs droits.

Adopté. Pour : 57 voix + 3 – Contre : 0 voix – Abstention : 1 voix (détail en annexe)

57 Motion déposée par le groupe Strasbourg Ecologiste et Citoyenne relative à la production et la diffusion des vaccins contre la Covid-19 comme biens communs de l'Humanité.

Depuis plus d'un an, la pandémie de la Covid-19 bouleverse nos vies et de multiples efforts ont été entrepris pour lutter contre cette pandémie. À ce titre, la vitesse de développement et de production des vaccins anti SARS-Cov 2 est un exploit scientifique qu'il convient de saluer. Cet exploit a été rendu possible grâce à l'aide massive apportée par les États et la Commission européenne en faveur de la recherche. Au-delà de l'Europe, l'accès au vaccin dans des conditions équitables pour tous les pays est un enjeu crucial.

Une large mobilisation d'ONG, d'associations, de syndicats et d'experts de la santé au niveau européen dans l'Initiative citoyenne européenne, réclament également de « faire du vaccin un bien commun de l'humanité », tout comme plus de cent pays amenés par l'Inde et l'Afrique du Sud, ainsi que le président de la République Emmanuel Macron qui déclarait fin mai 2020, à l'issue de l'Assemblée annuelle de l'OMS, qu'« *un vaccin contre le Covid-19 doit être vu comme un bien public mondial, un vaccin pour les peuples* ».

Considérant la résolution du conseil de sécurité de l'ONU en date du 26 février 2021, exigeant « l'équité dans l'accès au vaccin » ;

Considérant que l'article 31 de l'Organisation Mondiale du Commerce dispose que le brevet peut être exploité sans l'autorisation de son détenteur « *dans des situations d'urgence nationale ou d'autres circonstances d'extrême urgence ou en cas d'utilisation publique à des fins non commerciales.* »

Considérant, l'article L613-16 du code de la propriété intellectuelle qui dispose que « *Si l'intérêt de la santé publique l'exige et à défaut d'accord amiable avec le titulaire du brevet, le ministre chargé de la propriété industrielle peut, sur la demande du ministre chargé de la santé publique, soumettre par arrêté au régime de la licence d'office,*

Le Conseil municipal de la ville de Strasbourg demande à l'État de :

- mobiliser le dispositif de licence d'office, pour offrir un accès aux vaccins et aux traitements anti Covid au plus grand nombre. Une licence de brevet peut se définir comme un contrat par lequel le titulaire du brevet – le breveté – concède à un tiers – le licencié – le droit d'exploiter l'invention moyennant le versement d'une redevance. Si le breveté est en principe libre de conclure ou non un tel contrat, par exception, dans certains cas précisés par la loi, la conclusion d'un accord de licence peut lui être imposée ;

- créer un pôle public de la recherche, de la production et de la distribution du médicament aux niveaux national, européen et mondial ;
- proposer à la Commission Européenne une accélération du programme COVAX et une évolution des droits de propriété intellectuelle, y compris les brevets, afin qu'ils n'entravent pas l'accessibilité ou la disponibilité de tout futur vaccin ou traitement contre la Covid-19.

La ville de Strasbourg s'engage dans l'Initiative citoyenne européenne (ICE) « *Pas de Profit sur la Pandémie* » : <https://noprofitonpandemic.eu/fr/> pour faire des vaccins et traitements anti-pandémique des biens communs.

Adopté. Pour : 52 voix + 1 – Contre : 2 voix – Abstention : 2 voix (détail en annexe)

58 Motion déposée par Mme la Maire "Faire de la Conférence sur l'avenir de l'Europe une vraie chance pour la démocratie européenne".

Alors que le Parlement européen n'a pas siégé à Strasbourg depuis plus d'un an, le Conseil municipal de Strasbourg réaffirme l'importance de la reprise rapide des sessions plénières du Parlement dans notre ville. Les années 2021 et 2022 seront charnières pour le rôle pivot de Strasbourg capitale européenne, notamment dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne et de la Conférence pour l'avenir de l'Europe. La Ville de Strasbourg est pleinement mobilisée, aux côtés de l'Etat et des institutions européennes, pour faire de ces deux événements à venir des moments incontournables.

Élu-es du Conseil municipal, nous saluons en particulier la tenue à Strasbourg, capitale des peuples européens, de l'événement de lancement de la Conférence sur l'avenir de l'Europe. Elle aura lieu le 9 mai 2021, jour de la fête de l'Europe. Dans le contexte de crise sanitaire prolongée, la tenue de cet événement symbolique à Strasbourg constitue un motif d'espoir pour le retour rapide des sessions plénières du Parlement dans notre ville. Cet événement marquera en effet un temps fort de la présence des institutions européennes à Strasbourg, et nous l'appelons de nos vœux le lancement d'une dynamique de participation citoyenne dans toute l'Europe.

La Conférence sur l'avenir de l'Europe n'a de sens que si les citoyen-nés s'en saisissent et la font leur. Le Conseil municipal de Strasbourg appelle donc les autorités nationales et européennes à promouvoir activement la Conférence sur l'avenir de l'Europe, pour que celle-ci soit un véritable outil au service de l'expression citoyenne. Nous invitons spécifiquement les autorités locales, dans tous les pays de l'Union, et notamment les villes et les métropoles, à faire connaître la Conférence, à organiser le débat citoyen à l'échelle locale et à mobiliser tou-tes les citoyen-es de l'Union pour permettre à chacun-e d'y contribuer directement.

Tout au long de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, entre mai 2021 et juin 2022, Strasbourg prendra toute sa place dans le débat européen et fera connaître et vivre la Conférence sur le territoire strasbourgeois. Elle contribuera ainsi concrètement au succès de celle-ci, en renforçant le lien entre les institutions européennes, la ville et les citoyen-nés. À

ce titre, nous formaliserons une contribution de la Ville de Strasbourg pour la Conférence, s'appuyant sur la responsabilité historique de notre ville, ainsi que sur le regard de l'ensemble des habitant-es sur l'Europe. Nous serons enfin vigilant-es quant aux suites réservées à cette Conférence, notamment à travers l'Agora « Strasbourg capitale européenne », afin que la voix des citoyen-nes soit véritablement entendue.

Adopté. Pour : 56 voix + 2 – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix (détail en annexe)

59 Motion déposée par Mme Catherine Trautmann « La lutte contre l'antisémitisme, Strasbourg s'engage. »

Elu-es du Conseil municipal de Strasbourg, nous affirmons notre volonté de servir les valeurs de la République et, par notre engagement constant pour la liberté, l'égalité et la fraternité, notre détermination à combattre toutes les formes de discrimination dans les paroles et dans les actes jusqu'à leurs expressions les plus violentes. Nous disposons certes de l'arsenal juridique international, européen et national, mais c'est dans le quotidien de la vie de la cité que notre action s'avère la plus nécessaire.

L'antisémitisme revêt un caractère particulier dans notre ville et notre région. Du fait de l'histoire tout d'abord qui a vu les juifs alsaciens et strasbourgeois connaître l'accueil et la protection mais aussi les pogroms et la persécution, jusqu'à l'extermination de l'holocauste et la déportation. Ces drames ont marqué et détruit des familles, vidé les synagogues de nos villes et villages. Ces marques mémorielles disent, comme les cimetières, le rôle multiséculaire bénéfique pour Strasbourg et l'Alsace de générations de juifs qui ont participé à notre prospérité par leur travail, leur apport culturel et social.

Aujourd'hui, et c'est le deuxième aspect du caractère particulier évoqué, cette mémoire est de plus en plus attaquée par les profanations, les inscriptions haineuses, la propagation de thèses négationnistes. Mais ce sont aussi les personnes qui sont injuriées, attaquées en vertu de leur appartenance familiale ou communautaire, ou encore pour leur lien réel ou supposé avec l'Etat d'Israël.

Au-delà de la vocation même de Strasbourg à être « en pratique » la capitale européenne de la démocratie et des Droits Humains, notre ville se doit de protéger ses habitants et de mettre en œuvre tout moyen de juguler toute expression d'antisémitisme. C'est la raison pour laquelle, à la suite du Parlement européen qui l'a faite sienne en 2017, nous proposons que le conseil municipal adopte **la définition opérationnelle de l'antisémitisme proposée par l'Alliance Internationale pour la Mémoire de l'Holocauste (IHRA)** afin d'en décliner tous les aspects dans notre plan d'action.

Celle-ci stipule que l'antisémitisme est « une certaine perception des juifs qui peut se manifester par une haine à leur égard. Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme visent des individus juifs ou non et/ou leurs biens, des institutions communautaires ou des lieux de culte. »* Cette définition invite à contrer l'antisémitisme en attaquant le mal là où ses victimes le subissent. Elle ne s'aurait se substituer et remplacer la qualification pénale d'un acte antisémite.

* <https://www.holocaustremembrance.com/resources/working-definitions-charters/working-definition-antisemitism>

Nous voulons :

- combler dans la Ville et l'EMS le déficit d'éducation et de connaissance par la mise à disposition dans nos écoles élémentaires de kits historiques et pédagogiques, la valorisation du patrimoine juif de nos monuments, du patrimoine littéraire et linguistique du yiddish, l'accès aux collections de nos musées et de nos archives ;
- renforcer le dialogue interreligieux qui a contribué à déconstruire le discours de haine ;
- établir un suivi local des actes et crimes antisémites en collaboration avec les autorités de l'Etat, avec une formation des forces de sécurité, notamment de la Police Municipale, afin de pouvoir correctement qualifier les actes antisémites et les poursuivre le cas échéant au pénal ;
- protéger et valoriser le patrimoine judaïque des cimetières de l'EMS ;
- organiser des visites dans les lieux de mémoire de la déportation comme le Struthof ;
- développer les échanges avec les villes rhénanes qui disposent d'un patrimoine juif remarquable en favorisant des parcours de visite ;
- permettre à nos concitoyen·nes de participer aux échanges avec notre ville jumelle de Ramat Gan, jumelage qui fête ses 30 ans cette année ;
- enfin partager avec tous les strasbourgeois et les strasbourgeoises les temps de commémoration de la Shoah et de l'incendie de la Grande Synagogue ainsi que les fêtes juives.

La lutte contre l'antisémitisme nous engage ici et chaque jour. Elle ne peut se réduire à des postures de dénonciation, elle suppose au contraire la valorisation de la diversité constitutive de notre population et, donc d'en reconnaître la culture et les histoires. Elle suppose aussi une vigilance à l'égard de toute forme de banalisation du racisme et de confusion délibérée. Ainsi refusons-nous que les critiques portées aux politiques israéliennes conduisent à dénoncer l'existence de l'Etat d'Israël. Elle suppose enfin une solidarité permanente à l'égard des victimes pour réparer les dommages que celles-ci ont subi, pour que justice leur soit rendue.

Chaque forme de racisme ou de discrimination par l'origine a sa mémoire propre, toutes ont en commun le déni d'humanité.

Adopté. Pour : 15 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 1 voix (détail en annexe)

60 Motion déposée par les groupes "Strasbourg Ensemble" et "Un nouveau souffle pour Strasbourg" relative à la reconnaissance de la définition opérationnelle de l'antisémitisme de l'Alliance Internationale pour la mémoire de l'Holocauste.

Considérant que les actes antisémites ne cessent d'augmenter dans notre région comme dans le pays,

Considérant que la ville de Strasbourg, que ses habitants et notamment des élus furent victimes d'actes antisémites,

Considérant que l'article L.1111-2 du Code général des Collectivités territoriales indique que les communes « concourent avec l'État [...] à la lutte contre les discriminations » et qu'ainsi la lutte contre les discriminations entre dans le champ de compétence de la Ville de

Strasbourg,

Considérant que la définition opérationnelle utilisée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (« L'antisémitisme est une certaine perception des Juifs qui peut se manifester par une haine à leur égard. Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme visent des individus juifs ou non et/ou leurs biens, des institutions communautaires et des lieux de culte. ») permet de désigner le plus précisément possible ce qu'est l'antisémitisme contemporain,

Considérant qu'elle constitue un instrument efficace de lutte contre l'antisémitisme dans sa forme moderne et renouvelée, en ce qu'elle englobe les manifestations de haine à l'égard de l'État d'Israël justifiées par la seule perception de ce dernier comme collectivité juive ; ce pourquoi, sur cette base, l'Assemblée nationale a voté la résolution 361 du 3 décembre 2019,

Le Conseil municipal de Strasbourg approuve la définition opérationnelle de l'antisémitisme utilisée par L'alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste, en tant qu'instrument d'orientation utile en matière d'actions de lutte contre l'antisémitisme, de prévention d'éducation et de formation auprès du public et des agents de la ville de Strasbourg.

Le Conseil municipal de Strasbourg reconnaît également l'avis de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance qui dispose que *« cette définition repose sur une notion qui englobe aussi diverses formes contemporaines d'antisémitisme sans essayer de délégitimer les critiques adressées à Israël dans la mesure où ce pays doit être traité comme n'importe quel autre État »*.

Adopté. Pour : 15 voix – Contre : 1 voix – Abstention : 0 voix (détail en annexe)

61 Motion la ville de Strasbourg réaffirme son engagement contre l'antisémitisme par un plan d'action concret.

Élu·es du Conseil municipal de Strasbourg, nous rappelons notre attachement aux principes républicains, notre engagement constant pour la liberté, l'égalité et la fraternité, ainsi que notre détermination à combattre sans relâche toutes les formes de racisme et de discrimination.

Conscient·es de la persécution des juifs à travers l'histoire et garant·es de la transmission des leçons universelles de l'Holocauste, nous mesurons le danger que représente la recrudescence des actes antisémites en France comme à Strasbourg.

Nous rejetons et luttons contre l'antisémitisme sous toutes ses formes, avec d'autant plus de force que l'histoire nous a appris le caractère particulier et récurrent de l'antisémitisme dans notre ville et notre région. Les juifs alsaciens et strasbourgeois ont connu l'accueil et la protection mais aussi les pogroms et la persécution, jusqu'à l'extermination de l'Holocauste et la déportation. Ces drames ont marqué et détruit des familles, vidé les synagogues de nos villes et villages. Aujourd'hui, cette mémoire est de plus en plus attaquée par les profanations, les inscriptions haineuses, la propagation de thèses négationnistes, mais aussi par les injures et les violences contre les personnes ou contre leurs biens.

Attaché à l'unité de l'ensemble des Strasbourgeoises et des Strasbourgeois dans la lutte contre l'antisémitisme, ayant pris en compte les débats qui entourent la définition de l'antisémitisme proposée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste, le Conseil municipal de Strasbourg adopte les termes suivants de cette définition : *« l'antisémitisme est une certaine perception des juifs qui peut se manifester par une haine à leur égard. Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme visent des individus juifs ou non et/ou leurs biens, des institutions communautaires et des lieux de culte. »* Cette définition invite à contrer l'antisémitisme en protégeant toutes celles et ceux qui en sont victimes, mais ne saurait se substituer et remplacer la qualification pénale d'un acte antisémite.

Siège des institutions européennes, symbole de dialogue, de paix et de réconciliation, Strasbourg est engagée pour le respect des droits humains et la protection des libertés fondamentales. Le Conseil municipal de Strasbourg partage l'avis de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance du Conseil de l'Europe selon lequel *« cette définition repose sur une notion qui englobe aussi diverses formes contemporaines d'antisémitisme sans essayer de délégitimer les critiques adressées à Israël dans la mesure où ce pays doit être traité comme n'importe quel autre État »*. La liberté d'expression et la critique de la politique de tout gouvernement sont en effet des droits inaliénables. Nous condamnons cependant fermement tout préjugé, toute discrimination et toute violence antisémite fondés sur un lien réel ou supposé avec Israël, y compris ceux qui ont pris la forme d'une expression nouvelle par la négation de l'existence même de l'État d'Israël.

Au-delà de la vocation même de Strasbourg à être « en pratique » la capitale européenne de la démocratie et des droits humains, notre ville se doit de protéger ses habitant·es et de mettre en œuvre tout moyen de juguler toute expression d'antisémitisme.

Conformément à ses compétences établies par la loi, la Ville agit concrètement et avec détermination contre l'antisémitisme en assurant notamment :

- l'adoption au Conseil municipal de juin 2021 d'un plan de lutte contre les discriminations, qui inclut des actions spécifiques contre l'antisémitisme ;
- la poursuite des activités du groupe de travail constitué en août 2020 ;
- une coopération renforcée avec les services de l'État, ceux du Procureur de la République et les forces de police afin de suivre localement les statistiques des actes et crimes antisémites ainsi que leur traitement judiciaire et d'accompagner les victimes ;
- le développement des formations au sein de la Police Municipale pour assurer la qualification juridique des actes antisémites ;
- la mise en place d'un appel à projets pour faire de Strasbourg une ville innovante en matière de prévention contre l'antisémitisme ;
- le développement de l'éducation et de la connaissance notamment par l'organisation de visite des lieux de mémoire ;
- le renforcement des moyens de l'Espace égalité de la Ville de Strasbourg, et le développement d'ateliers et de kits consacrés à la lutte contre l'antisémitisme à destination des écoles élémentaires ;
- le soutien et le développement des actions mémorielles en lien avec les associations et institutions locales et la valorisation du patrimoine juif de nos monuments et cimetières ;
- l'exposition et la diffusion, en lien avec les archives municipales, d'œuvres et de documents mémoriels, notamment issus du patrimoine littéraire et linguistique du yiddish ;

- la participation de nos concitoyen·nes aux échanges avec notre ville jumelle de Ramat Gan, jumelage qui fête ses 30 ans cette année ;
- la participation aux réseaux territoriaux et européens actifs dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, en développant notamment les échanges avec des villes rhénanes.

La lutte contre l'antisémitisme ne peut se réduire à des postures de dénonciation et suppose aussi une vigilance à l'égard de toute forme de banalisation du racisme et de confusion délibérée. Élu·es du Conseil municipal de Strasbourg, nous affirmons notre détermination à protéger nos concitoyen·nes, à assurer la cohésion dans notre ville, et à bâtir une cité respectueuse de la diversité de sa population et de toutes ses mémoires.

Adopté. Pour : 43 voix + 3 – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix (détail en annexe)

Original signé :

Jeanne BARSEGHIAN

Annexes au compte-rendu sommaire :

- Les textes des interpellations et leurs réponses,
- le détail des votes électroniques.



Annexe au compte-rendu sommaire du Conseil municipal du lundi 3 mai 2021

Les interpellations et leurs réponses

Service des assemblées

INTERPELLATIONS

48 Interpellation de M. Pierre Jakubowicz : "la démocratie n'est pas un jeu".

Madame la Maire,

Je cite : « Vu le contexte politique actuel, vu la tonalité des derniers Conseils municipaux, si on n'a pas de délibération politique, je ne vois pas l'intérêt de donner une tribune supplémentaire à notre opposition. On peut aussi mettre cela sur le dos du contexte sanitaire ».

Un grand quotidien national d'investigation, « Le Canard enchaîné » rapporte ces propos que vous auriez tenus ici même en présence de votre groupe. Madame la Maire, vous avez par deux fois, en seulement neuf mois de mandat, et sans raison valable, annulé des conseils municipaux. La démocratie et la situation sanitaire ne sont ni des jeux, ni des prétextes.

Madame la Maire, avez-vous tenu ces propos ? Les Strasbourgeois attendent des explications de votre part.

REPONSE :

Mme la Maire :

Merci beaucoup M. le conseiller.

C'est moi qui vais vous répondre. Je vous remercie de cette question.

Effectivement, le calendrier des conseils municipaux a évolué. Je l'avais annoncé à l'automne dernier dans le respect de la loi, et cela pourquoi ? Pour permettre à l'administration, à la municipalité, mais aussi à l'ensemble des groupes politiques de préparer de manière plus sereine nos conseils municipaux.

Cet ajustement dans le rythme de nos assemblées ne freine en aucun cas le tempo des réformes qui étaient attendues par les agentes et agents et aussi par les habitantes et les habitants, ni l'avancée des projets mis en œuvre par la municipalité dans l'intérêt de tous les habitants.

En quelques mois seulement, nous avons pu renforcer la solidarité avec les Strasbourgeois les plus vulnérables, répondre à cette crise sanitaire, ou tacher en tous cas d'apporter le plus de réponses possibles à cette crise sanitaire et économique tout en initiant un programme pour la transition écologique de notre territoire.

Par ailleurs, cette remise à plat des calendriers des Conseils a été effectuée également au niveau eurométropolitain avec cette volonté d'avoir aussi des temps de travail plus fluides en amont des Conseils. On avait pu constater qu'un rythme d'un Conseil toutes les quatre semaines mettait notre administration énormément sous pression, avec très peu de temps finalement pour les élus comme pour les services, pour pouvoir affiner les textes des délibérations.

C'est effectivement en toute connaissance de cause, et après discussion avec la direction générale que nous avons pris cette décision tant à la Ville qu'à l'Eurométropole en nous inspirant aussi beaucoup de ce qui peut être fait dans les autres grandes villes françaises.

Voilà M. le conseiller ce que je peux vous dire.

Cette réponse est suivie d'un échange.

49 Interpellation de Mme Rebecca Breitman : "Non à la politisation de nos associations !"

Madame la Maire,

Lors du Conseil municipal de février, vous avez présenté une délibération annonçant la création d'un service de la Vie Associative qui doit, je cite, « permettre l'évolution nécessaire du suivi des associations dans les valeurs de transparence et de transversalité du nouveau projet politique porté par l'exécutif, et a pour but de développer la coopération entre l'institution et les associations au-delà d'une relation exclusivement financière. »

J'avais, à cette occasion, exprimé mon inquiétude quant aux critères que vous imposeriez aux associations afin qu'elles puissent obtenir une subvention. Cette inquiétude n'étant pas dissipée, je me permets de vous poser quelques questions aujourd'hui.

Prenons quelques exemples clairs (toutes ressemblances avec des faits et personnes réelles sont bien entendu totalement fortuites) :

- est-ce qu'une association proposant un événement d'envergure, qui participerait à l'attractivité de la Ville, sur l'installation de la 5G par exemple pourrait obtenir une subvention ou une aide de la Ville ?
- est-ce qu'une association ou un collectif d'habitants portant un projet urbain pour leur quartier qui ne correspondrait pas à votre politique de bétonisation de la Ville, sera cataloguée jusqu'à la fin de votre mandat parmi les associations qui ne peuvent recevoir d'aide de la municipalité ?
- est-ce qu'une association qui souhaite organiser un événement sportif qui ne correspondrait pas à vos critères environnementaux (comme le tour de France) pourrait recevoir une autorisation pour l'organiser ?
- est-ce qu'une association facilitant la vie des personnes âgées qui souhaitent participer aux élections en allant voter bénéficiera du soutien de la municipalité ?

De plus, comment ce service qui doit, je cite à nouveau, « développer la coopération entre l'institution et les associations au-delà d'une relation exclusivement financière » articulera ses décisions avec les autres services concernés par les sujets abordés ? Si par exemple, les associations européennes décident de proposer un événement ; doivent elles s'adresser au service des relations européennes et internationales ou celui de la vie associative ? Si des associations sportives souhaitent déposer un dossier de subvention ; doivent-elles s'adresser au service des sports ou de la vie associative ?

Madame la Maire, la liberté associative est une liberté constitutionnelle, elle est le socle de la démocratie locale. Les actions du tissu associatif strasbourgeois sont bénéfiques pour notre ville car elles sont diverses et indépendantes. Elles sont l'illustration de passions, de rêves, de préoccupations et d'engagements. Si elles tombent sous le joug d'une vision politique unique, elles ne pourront se développer et exister librement. Les associations ne pourront agir efficacement dans notre ville.

Madame la Maire, il n'est pas du rôle de la municipalité de dicter les missions de celles et ceux qui font bénévolement vivre et rayonner Strasbourg.

REPONSE :

M. Libsig :

Merci Mme la Maire.

Chers collègues, Mme Breitman, avant tout, je vous remercie pour cette interpellation qui me permet une nouvelle fois de soulever à quel point la vie associative est fondamentale dans notre ville. J'en profite d'ailleurs pour remercier tous les bénévoles et salariés de centaine d'associations qui œuvrent pour l'intérêt général à Strasbourg.

Comme nous tous, ils ont connu une année difficile, et malgré cela, leur mobilisation a été admirable.

Tout d'abord, je veux réaffirmer ici que les associations sont totalement libres. Elles sont libres de leurs initiatives, libres de proposer et mener leurs propres projets et elles le resteront. C'est une liberté constitutionnelle fondamentale, et le dynamisme associatif à Strasbourg est un atout majeur pour la vitalité de notre ville et pour la concorde des habitants.

Toute association présentant un projet répondant à l'intérêt général et aux critères légaux, verra son dossier naturellement étudié quel que soit le sujet. Les critères d'évaluation auront été définis en commun et en transparence, j'y reviendrai ! Car conformément à la réglementation, toute subvention à une association doit avant tout répondre à des critères légaux.

Premier critère : la subvention doit être justifiée par des considérations relevant de l'intérêt général,

Second critère : le projet de l'association doit correspondre à un axe de politique publique de la collectivité,

Troisième critère : l'association doit être à l'initiative du projet, le définir et le mettre en œuvre.

Quels sont les objectifs du travail en cours ? C'était l'objet d'une communication, pas une délibération, sur le futur service vie associative et la critérisation des subventions lors du Conseil municipal de février 2021.

Premier objectif : simplification et efficacité. Simplifier la vie des associations avec la mise en place d'un guichet unique, via PASSO. C'était dans notre programme et également dans le vôtre.

Transversalité et transparence. Le service Vie Associative deviendra un service support qui travaillera en transversalité avec l'ensemble des services thématiques. Cela permettra un meilleur suivi, une meilleure évaluation des actions et une plus grande transparence. Ce service support va développer la connaissance des droits et des devoirs des associations, mais également ceux de notre institution, afin de faire monter en compétence et en connaissance l'ensemble des parties, usagers, agents comme élus.

Vitalité et dynamisme de la vie associative : un accompagnement plus complet, plus transparent est nécessaire pour ce secteur très inquiet en cette période, alors qu'aujourd'hui le seul lien qui nous unit est celui de la subvention financière. Cette nouvelle dynamique résultera de la mise en place d'autres relations et d'autres niveaux de dialogues : suivi d'îlots associatifs, formations, actions en faveur du bénévolat, rencontres, et j'en passe.

L'intérêt général est de permettre aux associations d'atteindre leurs objectifs et de réaliser leurs projets en réponse aux grands enjeux du XXIème siècle que sont les enjeux climatiques, sociaux et démocratiques.

Notre travail sur la critérisation continue et très vite des groupes de travail continueront de se réunir :

- Un premier groupe sur les critères, sur le travail transversal applicable à l'ensemble des associations, sur la recevabilité des dossiers et la qualité du fonctionnement associatif ;
- Second critère. Le groupe thématique sur la définition des critères selon le secteur, qu'il soit culturel, sportif, de solidarité ou autre ;
- Et enfin, un groupe de travail sur le processus pour définir le fonctionnement organisationnel de notre processus de subventions selon les typologies d'acteurs.

Strasbourg est ici démocratique car ce travail se fera en ouverture avec la participation des fédérations et des associations de tous les secteurs. Strasbourg est ici pilote car cette démarche éveille un fort intérêt de nombreuses collectivités. Et, Strasbourg est surtout ici exemplaire parce que l'observatoire des libertés associatives, comme les têtes de réseau du milieu associatif, contribuent d'ores et déjà à cet effort. Elles se sont déjà exprimées sur leurs attentes et leurs espoirs pour cette nécessaire évolution.

Pour conclure et même si je sais la tâche ardue, je vais néanmoins tenter de vous rassurer en vous annonçant que tout naturellement et en confirmation de nos engagements, des plénières seront organisées avec l'ensemble des élus du Conseil municipal pour partager le suivi de ce travail. Merci !

Cette réponse est suivie d'un échange.

50 Interpellation de M. Pierre Jakubowicz : "Stop au Greenwashing de la bétonisation à Strasbourg".

Madame la Maire,

Nous avons fêté il y a peu le 13^{ème} anniversaire de la politique d'urbanisation des Verts à Strasbourg. Nous faisons partie des rares villes qui ont déjà pu expérimenter plus d'une décennie d'écologie à la barre.

Le résultat est implacable : les îlots de chaleur se sont multipliés depuis 13 ans.

Pendant que vous placardiez Strasbourg d'affiches sur 966 arbres plantés, les agents de la Ville enlevaient les banderoles installées par les citoyens du 92 avenue du Rhin mobilisés pour sauver leur terrain de sport et les espaces de vie et de jeu qui l'entourent, un terrain qualifié en début d'après-midi par une des élues de votre majorité de bout de

goudron lorsqu'elle a rencontré le collectif...

Et oui, d'un côté le vert s'affiche et se décline sur papier glacé et de l'autre ce sont les grues qui poussent et les habitants qui toussent. Les habitants vous demandent des espaces de vie et de défoulement, une reconquête de la nature sur le béton et vous leur répondez « qualité de construction ».

Ils vous disent qu'ils veulent un espace de respiration, vous leur répondez avec un projet d'immeuble de bureaux, et non d'habitation, de 7 étages fait d'un noyau béton et d'une structure en arbres morts, pour faire un clin d'œil à votre homologue bordelais. Pourtant les arbres, c'est bien vivants que nous souhaitons les voir partir à la reconquête de notre ville. Sur les 966 arbres plantés annoncés, des dizaines et des dizaines l'ont été dans des parcs car c'est bien connu, les parcs manquent souvent d'arbres.

Comme l'a dit mon collègue Jean-Philippe Vetter, c'est l'arbre qui cache la forêt de béton. Tout cela est implacable : vous ne faites pas de l'écologie, vous faites de la communication et cela porte un nom bien connu : le Greenwashing.

Votre mobilisation face à l'état d'urgence climatique est aujourd'hui d'une faiblesse dramatique. Il en faudra des arbres pour compenser la bétonisation que vous menez à marche forcée depuis plus d'une décennie dans notre ville. Utilisez davantage les arbres pour créer de la fraîcheur et améliorer la qualité de l'air que pour faire du papier à affiches et des ossatures d'immeubles à la place d'espaces publics.

Nous vous demandons la mise en place d'un indice net de végétalisation afin de présenter chaque année au Conseil le solde entre arbres plantés et arbres coupés. Nous vous demandons également que soit communiqué au Conseil un plan détaillé des implantations des 966 arbres, car nous constaterons que vous aimez autant construire la ville sur la ville, que de planter des arbres sur des arbres.

A Paris, Julien Bayou veut priver les boomers de leur droit de vote, à Poitiers votre homologue veut priver les enfants de leur rêve, nous vous demandons de ne pas priver les habitants du Neudorf de leurs espaces verts et de leurs terrains de sport. Car comme le disait l'une des banderoles que vous avez fait enlever au 92 avenue du Rhin : « LES VERTS, LAISSEZ-NOUS RESPIRER ».

REPONSE :

Mme Brolly :

M. le Conseiller municipal,

Je ne peux que regretter que vous caricaturiez ainsi notre projet écologique sincère et ambitieux, au service de l'intérêt général.

Sur le plan canopée, dont vous faites la critique par voie de presse et dans de nombreux courriers, nous ne partageons pas la même vision de la végétalisation de la ville. Nous nous tournons vers l'avenir et c'est tout le sens des premières plantations qui ont eu lieu : dans les écoles pour nos enfants, dans les parcs pour anticiper un renouvellement absolument nécessaire et déjà sur certaines places publiques comme au Port-du-Rhin,

place de l'Hippodrome, ou à HautePierre, place des Palabres, deux quartiers populaires de notre ville.

Le bilan de cette première campagne de plantation est très positif, avec un objectif dépassé largement. En toute transparence, nous avons fourni tant la carte des indices de canopée par quartier que la carte des premières plantations, toutes deux consultables sur le site internet de la collectivité. Cette dernière devra bien entendu s'apprécier in fine au regard de l'ensemble des plantations à venir. Rien qu'à ce jour, ce sont plus de 900 arbres qui ont été plantés, contre les 700 prévus, et ce n'est que la première saison de plantations qui se poursuivront dans tous les quartiers, avec un souci permanent d'équité, d'efficacité mais aussi de dialogue avec les habitantes et les habitants.

Au-delà du plan canopée, l'ensemble des décisions prises visent à améliorer en profondeur chaque projet qui avait déjà été initié dans le mandat précédent, pour les revisiter au regard des enjeux climatiques et sociaux.

C'est la raison pour laquelle nous retravaillons le projet Archipel 2 notamment. Nous continuons à construire, c'est vrai et nous l'assumons pleinement parce que c'est de notre responsabilité que de répondre aux besoins des habitantes et des habitants : il y a aujourd'hui 22 700 demandes de logements sociaux en attente sur l'Eurométropole, un chiffre qui a augmenté de 47 % depuis 2012. Cette demande n'est pas absorbable dans le parc existant. Et comme vous, nous ne souhaitons pas que ces besoins se traduisent par des constructions qui grignotent les terres agricoles ou les terrains naturels mais bien en construisant là où nous avons de la place, tout en aménageant des espaces de nature et de respiration.

Des évaluations en cours nous permettront d'affiner les besoins sur l'ensemble du territoire. Mais vous comprenez que c'est un équilibre à trouver, qui s'inscrit dans le temps long. La gestion de l'urbanisme au quotidien ne s'inscrit pas dans le même calendrier que les évolutions du PLU, que nous avons déjà engagé à l'Eurométropole, mais qui se font sur plusieurs années.

Nous veillons d'ores et déjà à la meilleure insertion possible, nous renégocions avec les promoteurs, afin de proposer un cadre de vie agréable à toutes les habitantes et tous les habitants. Enfin, nous veillons à ce qu'ils s'inscrivent en cohérence des espaces publics ou encore des continuités écologiques, vitales pour en tirer réellement bénéfice. Je vous remercie.

Cette réponse est suivie d'un échange.

51 Interpellation de M. Alain Fontanel : "Osmose, un atout à confirmer dans la bataille du siège !"

Merci Mme la Maire.

Le siège du Parlement européen à Strasbourg est en danger. Cela fait désormais plus d'un an que la session plénière ne s'est pas réunie dans notre Ville. Pour défendre Strasbourg et y assurer la pérennité de l'activité parlementaire européenne, notre ville doit être le fer de lance de cette « bataille du siège ». Strasbourg doit être pro-active, visible, pour faire la promotion de notre ville, pour convaincre les parlementaires, pour

engager un dialogue exigeant avec tous nos partenaires.

L'Etat, le Gouvernement et le Président de la République ont soutenu Strasbourg sans faille depuis quatre ans ; nous l'avons évoqué tout à l'heure. Le Président de la République, comme cela vient d'être annoncé, sera présent ce dimanche pour signer notamment avec vous, Madame la Maire, le Contrat Triennal, accompagné de Clément Beaune et de Jacqueline Gourault, mais aussi pour lancer la convention sur l'avenir de l'Europe. Nous l'appelions tous de nos souhaits et il répondra présent à ce rendez-vous.

Notre ville doit afficher une véritable stratégie pour maintenir l'activité du Parlement européen à Strasbourg, mais aussi développer cette activité. C'est le sens du bâtiment Osmose, un projet de 15 000 m² de bureaux dédiés à l'activité du Parlement européen, lancé par Roland Ries, votre prédécesseur, en partenariat et avec le soutien des Présidents de la Région, du Département et de l'Eurométropole de Strasbourg. Ce bâtiment est un atout essentiel dans ce combat pour consolider le siège du Parlement européen à Strasbourg.

Ce bâtiment lancé en 2018 a été rapidement mis en œuvre avec un début des travaux dès 2019, et la livraison désormais prévue à la fin de cette année au quatrième trimestre 2021 ; avec une clause que nous connaissons tous, celle dite des six mois après livraison, date à laquelle après ce terme l'investisseur privé qui a réalisé le bâtiment mettra en location pour d'autres que pour le Parlement européen ces locaux.

L'horloge tourne. Le sablier des six mois sera retourné d'ici peu. Aussi, Mme la Maire, merci de nous préciser les démarches qui ont été entreprises auprès des autorités responsables du Parlement européen, afin de faire d'Osmose un véritable atout dans la bataille du siège. Je vous remercie.

REPONSE :

Mme la Maire :

M. le Conseiller je vais vous répondre et vous remercie pour cette interpellation, qui est parfaitement d'actualité, puisque les échanges autour du bâtiment Osmose, entre les collectivités territoriales et les institutions européennes, s'intensifient en ce moment même.

Nous pourrions revenir sur la situation du siège du Parlement européen tout à l'heure, nous l'avons déjà évoqué lors de la discussion sur le Contrat triennal.

Je choisis de rester résolument optimiste pour les prochaines semaines et pour les prochains mois. Vous l'avez dit, le lancement de la Conférence sur l'avenir de l'Europe à Strasbourg est un excellent signal. Il marquera, si j'en crois vos propos, également la présence du Président de la République et donc je l'espère la signature du Contrat Triennal. La présence de David Sassoli à Strasbourg permettra, j'en suis sûre, et il me l'a confirmé, d'impulser le retour le plus rapide possible des sessions dans notre ville.

Avec l'Eurométropole, la CeA et la Région Grand Est, nous sommes déterminés à faire du bâtiment Osmose un écrin... On ne sait plus si c'est mon terme ou le terme de Pierre

Jakubowicz, en tout cas c'est un terme commun, un écrin pour les institutions européennes. Placé au pied du Parlement européen, le bâtiment, toujours en cours de construction, s'intègre à la fois dans l'écosystème européen du Wacken mais aussi dans le nouvel aménagement d'Archipel II.

La Ville avec les autres collectivités est très active dans la recherche de solution de vente ou de location de surfaces pour accueillir ces institutions dans les meilleures conditions.

Evidemment, le bâtiment Osmose est une destination privilégiée, et nous poursuivons le dialogue avec nos partenaires européens. Un courrier officiel signé des quatre collectivités a d'ailleurs été envoyé à David Sassoli il y a quelques jours, la semaine dernière ; donc quatre collectivités, ville de Strasbourg, Eurométropole, CeA et Région Grand Est. Au préalable un courrier avait également été adressé au Secrétaire général du Parlement européen, Klaus Welle avec qui j'ai eu un échange avant d'avoir un échange direct avec David Sassoli. Il est clair, mais vous le savez puisque vous avez initié cette démarche dans le dernier mandat, que le Parlement européen a une stratégie immobilière qui lui est propre, et que jusque-là, il faut le dire, le bâtiment Osmose ne figurait pas dans cette stratégie, et c'est un problème.

Je dois le dire aussi, je ne sais pas dans quelle mesure les besoins du Parlement européen avaient véritablement été listés auparavant. On entre en fait dans ces discussions à présent. Je compte évidemment m'appuyer sur les rencontres qui se tiendront ce week-end avec les autres collectivités pour permettre d'avancer sur ce sujet.

Il y a le Parlement européen. Il y a aussi la Commission européenne et le Conseil qui pourraient également être intéressés puisque vous le savez le bâtiment du Parlement européen est aussi occupé partiellement, ou l'était, par les autres institutions.

Puis, il y a d'autres institutions dans notre ville. Je pense à l'agence sur la protection des données Eu-LISA et d'autres acteurs qui pourraient également être intéressés par ce bâtiment.

Bien évidemment, nous sommes pleinement mobilisés. Le délai et l'horloge qui tournent, vous n'avez pas besoin de me le rappeler, c'est plutôt moi qui l'ai rappelé, si je puis me permettre, dans nos échanges avec l'Etat dans le cadre du Contrat Triennal dès les mois de septembre et d'octobre dernier pour dire que cette opportunité existait mais qu'au-delà de l'opportunité il fallait un lobbying puissant et coordonné, là aussi porté au plus haut niveau de l'Etat Français pour pousser et accentuer ces démarches.

La ville de Strasbourg prend toute sa part. Moi, je suis pleinement engagée dans cette stratégie, mais évidemment cela doit être une stratégie qui est coordonnée. Puis, nous voyons aussi avec les collectivités comment donner plus de souplesse à ce cadre temporel qui effectivement se rapproche et pour permettre peut-être de trouver des solutions plus progressives, qui nous permettraient d'éviter que le délai des six mois échoit et qu'ensuite le bâtiment puisse être vendu ou loué à des structures qui n'ont rien à voir avec la vocation européenne de Strasbourg.

C'est effectivement un dossier brûlant. Tout le soutien à tous les niveaux est absolument nécessaire dans ce dossier, et je me réjouis en tous cas de pouvoir y avancer de manière

coordonnée. Le fait de pouvoir voir les représentants du Parlement ce week-end me permettra à nouveau avec les autres acteurs d'avancer, je l'espère, sur ce dossier.

Cette réponse est suivie d'un échange.

52 Interpellation de M. Nicolas Matt : "Prendre nos responsabilités pour préserver notre statut de ville internationale et européenne".

Madame la Maire,

Nous célébrons cette année les 30 ans du jumelage de notre ville avec Ramat Gan, ville israélienne de 160 000 habitants située près de Tel Aviv, tout proche de la Méditerranée. La petite ville de Yir Ganim est fondée en 1921. Deux ans plus tard, elle prendra le nom de Ramat Gan « Les hauteurs du jardin » en hébreu. Ramat Gan fête donc ses 100 ans et tout à la fois ses 30 ans de jumelage avec notre belle ville de Strasbourg.

La France est un pays méditerranéen. Le lien amical et diplomatique qui lie la France à Israël passe par cette Méditerranée qui nous est commune et nous rassemble. C'est ainsi que ce jumelage avec Ramat Gan s'est noué en 1991, pendant le premier mandat de notre collègue Catherine Trautmann, pour réaffermir encore nos liens avec nos alliés et amis Israéliens.

Strasbourg est la deuxième ville diplomatique de France, avec le Parlement européen, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, des visites de chefs d'Etat et de Gouvernement du monde entier. Ce rayonnement international était encore visible, pour la plus grande fierté des Strasbourgeois, lors de l'hommage à Helmut KOHL en 2017 au Parlement européen.

Mais notre ville tient aussi son statut de ville européenne et internationale, ouverte sur le monde par les jumelages qu'elle entretient : Boston, Stuttgart, Fès, Oran pour ne citer que les plus connus. La coopération décentralisée est essentielle pour Strasbourg qui prend toute sa place dans la diplomatie des grandes métropoles. Ces jumelages sont donc une manière d'assurer notre position de ville internationale, également capitale européenne et siège des institutions européennes. Et, je remercie plus particulièrement mon ancienne collègue Mme l'adjointe au Maire de Strasbourg Nawel Rafik-Elmrini qui a pendant 12 années a été une force motrice dans le rayonnement international de la ville de Strasbourg.

Notre partenariat avec Ramat Gan fête donc ses 30 ans aujourd'hui. Il s'est étoffé grâce à l'implication sans faille du Fonds Social Juif Unifié qui, rappelons-le, fédère en France plus de 300 associations, établissements et institutions et est un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics. Le FSJU est largement reconnu dans son rôle de tête de réseau dans les domaines du social, de l'action scolaire, de la jeunesse et de la culture.

Aussi ce partenaire historique a facilité le développement d'une politique en faveur des personnes âgées, traduit par une convention de partenariat signée en 2008 entre l'ABRAPA et son homologue israélien.

En 2017, un accord de coopération a été conclu entre la Haute Ecole des Arts du Rhin (HEAR) et le Shenkar College of Engineering, Design and Arts.

De juin à novembre 2018, la ville de Strasbourg a participé à l'opération Saison croisée France- Israël, portée par l'Institut Français. Strasbourg a contribué à la célébration de l'amitié franco-israélienne à l'occasion de son festival Shalom Europa, grâce également à la venue d'auteurs israéliens lors des Bibliothèques Idéales et à travers la tournée du Ballet de l'Opéra National du Rhin à Tel Aviv. Tous ces événements ont fait sûr l'objet d'une labélisation.

Plus encore, Strasbourg soutient l'association Zichron Menachem qui accompagne généreusement au quotidien les enfants malades et leurs familles, ou enfants de parents malades. Et, à travers l'octroi de subventions au Fonds Social Juif Unifié, Strasbourg a soutenu d'importants travaux autour de la mémoire juive.

La mémoire juive... tant mis à mal suite aux polémiques nées dans cet hémicycle suite au refus d'adopter la définition de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste.

Cette polémique a traversé la France, ternissant irrémédiablement l'image de notre Ville, mais elle a aussi traversé les frontières. Partout en Europe, et même à New York, Strasbourg a été citée dans la presse comme une ville où le rempart contre les résurgences de l'antisémitisme est tombé. Bien entendu, nos partenaires de Ramat Gan en ont eu écho et cela les plonge dans l'incompréhension. Comment comprendre que Strasbourg rejette une définition pour lutter contre l'antisémitisme ? Comment expliquer ce choix aux citoyens de Ramat Gan ?

L'image de Strasbourg, Ville européenne par nature, Ville internationale par vocation, est ternie.

Il faut donc aujourd'hui, Mme la Maire, réparer, apaiser, rassurer. Les élus de la CeA ont voté le 26 mars dans une unanimité infaillible cette définition pour lutter contre l'antisémitisme afin de réparer l'honneur de Strasbourg, abîmé. La Région Grand Est a fait de même ces derniers jours, tout comme le Conseil municipal de Mulhouse, à l'image du Conseil de Paris il y a quelques mois, ou encore de l'Assemblée Nationale et de la Ville de Nice.

Alors que notre avenir dans ce jumelage semblait radieux, notamment par une coopération aussi centrée sur l'innovation, l'attractivité économique et la recherche médicale, il est aujourd'hui remis en cause.

Aussi Mme la Maire, je vous demande de bien vouloir embrasser la tradition humaniste de notre ville, Capitale européenne des droits de l'Homme et de la démocratie, afin d'effacer les traces de cette polémique qui ont blessé jusqu'en Israël, jusque dans notre ville jumelle de Ramat Gan en vous positionnant sur l'adoption de la définition de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste. Je vous demande aussi en tenant compte des contraintes sanitaires, d'organiser en lien avec nos partenaires historiques, comme le FSJU, la célébration de ce jumelage. Je vous remercie pour votre attention.

REPONSE :

Mme la Maire :

Je vous remercie pour cette interpellation, qui retrace l'histoire du jumelage entre Strasbourg et Ramat Gan. Cela fait, en effet, 30 ans que nos deux villes sont jumelles, et nous célébrerons cet anniversaire. L'année dernière, nous avons célébré le 60^{ème} anniversaire du jumelage avec Dresde et l'année prochaine le 50^{ème} anniversaire de celui avec Stuttgart.

Malheureusement, les festivités prévues ont dû être annulées ces derniers douze mois en raison de la crise sanitaire. Cela bien sûr n'entache en rien notre volonté de célébrer les liens d'amitiés qui unissent Strasbourg avec d'autres villes dans le monde.

Je suis en lien avec le maire de Ramat Gan et en dialogue avec les artisans de ce jumelage à Strasbourg, notamment les responsables du Fonds Social Juif Unifié, dont l'engagement remarquable mérite d'être souligné. Cette fédération d'associations joue en effet un rôle moteur dans l'animation du jumelage avec Ramat Gan, pour qu'une très grande diversité d'acteurs locaux strasbourgeois puisse participer à ce jumelage et que les thématiques de coopération soient sans cesse renouvelées. Vous en avez cité certaines qui ont permis déjà de s'exercer dans les voyages d'études qui ont pu être réalisés ces dernières années. Et bien évidemment, vous évoquiez le domaine des technologies médicales et de l'innovation, et aussi dans les domaines de l'économie sociale et solidaire ou des cités jardins, de belles coopérations sont vraisemblablement à poursuivre et à renforcer.

Comme vous le soulignez, les événements culturels sont de puissants moyens d'améliorer la connaissance de l'autre, de faire partager une culture, de dépasser les préjugés. Nous nous employons à soutenir ces événements, malgré la crise sanitaire, et à faire de Strasbourg un lieu incontournable de rencontres et du dialogue interculturel. Merci beaucoup de cette interpellation qui est d'actualité et qui me permet de parler de la célébration de ce jumelage.



Détails des votes électroniques

Conseil municipal de Strasbourg du 3 mai 2021

Point 2 à l'ordre du jour : Contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne 2021-2023 »

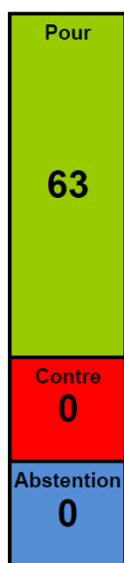
Résultats du vote (cf. détail page suivante) :

Service des Assemblées



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2021 - Point n°2

Contrat triennal "Strasbourg, capitale européenne 2021-2023".



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAEZEL Françoise, SCHOEPPF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Huliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia



Détails des votes électroniques

Conseil municipal de Strasbourg du 3 mai 2021

Point 3 à l'ordre du jour : Pour une politique des ressources humaines sociale, collaborative et éthiquement responsable : délibération cadre de la politique de ressources humaines de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg.

Service des Assemblées

Résultats du vote (cf. détail page suivante) :



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2021 - Point n°3

Pour une politique des ressources humaines sociale, collaborative et éthiquement responsable : délibération-cadre de la politique de ressources humaines de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg.





Détails des votes électroniques

Conseil municipal de Strasbourg du 3 mai 2021

Point 5 à l'ordre du jour : Une ville à pied, plus agréable et accessible : plan piéton 2021-2030.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Service des Assemblées



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2021 - Point n°5

Une ville à pied, plus agréable et accessible : Plan piéton 2021-2030.





Détails des votes électroniques

Conseil municipal de Strasbourg du 3 mai 2021

Point 6 à l'ordre du jour : Prolongement de la ligne G du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) de la place de la gare jusqu'au pont du Danube.

Bouclage sud : organisation d'une nouvelle concertation préalable avec le public. Avis du Conseil municipal dans le cadre de l'article L5211-57 du CGCT.

Service des Assemblées

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2021 - Point n°6

Prolongement de la ligne G du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) de la place de la Gare jusqu'au pont du Danube - Bouclage Sud : organisation d'une nouvelle concertation préalable avec le public - Avis du Conseil Municipal dans le cadre de l'article L5211-57 du CGCT.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAEZEL Françoise, SCHOEPPF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hüllyi, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia



Détails des votes électroniques

Conseil municipal de Strasbourg du 3 mai 2021

Point 7 à l'ordre du jour : Programmation du Contrat de ville : deuxième étape de soutien aux projets pour l'année 2021.

Service des Assemblées

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 56 voix + 1

NB : Mme Marina LAFAY a rencontré des difficultés techniques pour voter, elle souhaitait voter **pour**.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2021 - Point n°7

Programmation du Contrat de ville : deuxième étape de soutien aux projets pour l'année 2021.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAEZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Huliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia



Détails des votes électroniques

Conseil municipal de Strasbourg du 3 mai 2021

Point 8 à l'ordre du jour : Organisation de la Foire Saint-Jean sur un site provisoire en 2021-2022.

Service des Assemblées

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 57 voix + 1

NB : Mme Marina LAFAY a rencontré des difficultés techniques pour voter, elle souhaitait voter **pour**.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2021 - Point n°8

Organisation de la Foire Saint-Jean sur un site provisoire en 2021-2022.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPPF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia



Détails des votes électroniques

Conseil municipal de Strasbourg du 3 mai 2021

Point 9 à l'ordre du jour : Attribution de subventions au titre des espaces verts et de nature à l'Université de Strasbourg et Eco-Conseil.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Service des Assemblées

Pour : 53 voix + 1

NB : M. Serge OEHLER a rencontré des difficultés techniques pour voter, il souhaitait voter **pour**.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2021 - Point n°9

Attribution de subventions au titre des espaces verts et de nature à l'Université de Strasbourg et Eco-Conseil.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DUBOIS Antoine, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAEZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hultiya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia



Détails des votes électroniques

Conseil municipal de Strasbourg du 3 mai 2021

Point 10 à l'ordre du jour : Rénovation de l'école maternelle de la Meinau : traitement thermique de l'enveloppe, mise en sécurité et accessibilité.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Service des Assemblées



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2021 - Point n°10

Rénovation de l'école maternelle de la Meinau : traitement thermique de l'enveloppe, mise en sécurité et accessibilité.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, REICHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPPF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hullyya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia



Détails des votes électroniques

Conseil municipal de Strasbourg du 3 mai 2021

Point 13 à l'ordre du jour : Convention de partenariat entre la Ville de Strasbourg et l'Association Française de l'Eclairage pour l'organisation des Journées Nationales de la Lumière à Strasbourg du 12 au 14 octobre 2021.

Service des Assemblées

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2021 - Point n°13

Convention de partenariat entre la Ville de Strasbourg et l'Association Française de l'Eclairage pour l'organisation des Journées Nationales de la Lumière à Strasbourg du 12 au 14 octobre 2021.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPPF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hullya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia



Détails des votes électroniques

Conseil municipal de Strasbourg du 3 mai 2021

Point 16 à l'ordre du jour : Conclusions et propositions de la mission d'information et d'évaluation pour la gestion des rats en ville et des animaux liminaires dans l'habitat.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Service des Assemblées

Pour : 59 voix + 1

NB : Mme Suzanne BROLLY a rencontré des difficultés techniques pour voter, elle souhaitait voter **pour**.

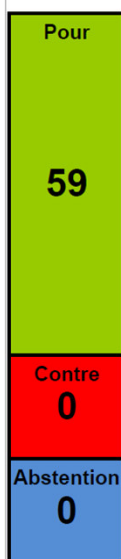
Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2021 - Point n°16

Conclusions et propositions de la mission d'information et d'évaluation pour la gestion des rats en ville et des animaux liminaires dans l'habitat.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAEZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hüliliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia



Détails des votes électroniques

Conseil municipal de Strasbourg du 3 mai 2021

Point 17 à l'ordre du jour : Pacte de gouvernance, document cadre pour les relations entre l'Eurométropole de Strasbourg et ses communes – avis du Conseil municipal.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Service des Assemblées

Pour : 52 voix + 4

NB : Mmes Marie-Françoise HAMARD, Jamila MAYIMA et Soraya OULDJI ainsi que M. Jonathan HERRY ont rencontré des difficultés techniques pour voter, et souhaitaient voter **pour**.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2021 - Point n°17

Pacte de gouvernance, document cadre pour les relations entre l'Eurométropole de Strasbourg et ses communes
- avis du Conseil municipal.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HENRY Ariane, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, REICHHART Ada, ROTH Pierre, SCHAEZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPPF Patrice, STEFFEN Joël, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hullyya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia



Détails des votes électroniques

Conseil municipal de Strasbourg du 3 mai 2021
Point 33 à l'ordre du jour : Pacte pour une économie locale durable.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Service des Assemblées

Pour : 55 voix + 1

NB : Mme Soraya OULDJI a rencontré des difficultés techniques pour voter, elle souhaitait voter **pour**.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2021 - Point n°33

Pacte pour une économie locale durable.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliia, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia



Détails des votes électroniques

Conseil municipal de Strasbourg du 3 mai 2021

Point 34 à l'ordre du jour : Renouvellement de l'accord de partenariat pour le renforcement de la coopération entre la ville de Strasbourg et le Conseil de l'Europe.

Service des Assemblées

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2021 - Point n°34

Renouvellement de l'accord de partenariat pour le renforcement de la coopération entre la ville de Strasbourg et le Conseil de l'Europe.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, REICHHART Ada, ROTH Pierre, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hullyia, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia



Détails des votes électroniques

Conseil municipal de Strasbourg du 3 mai 2021

Point 41 à l'ordre du jour : Attribution de subventions au titre des solidarités et de la ville inclusive.

Service des Assemblées

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2021 - Point n°41

Attribution de subventions au titre des solidarités et de la ville inclusive.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, ROTH Pierre, SCHALCK Elsa, SCHOEPPF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hullya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia



Détails des votes électroniques

Conseil municipal de Strasbourg du 3 mai 2021

Point 53 à l'ordre du jour : Résolution de Pierre Jakubowicz : pour la saisine de la Commission nationale du débat public dans le cadre de la conférence citoyenne sur la ZFE.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Service des Assemblées

Pour : 56 voix + 4

NB :

M. Salah KOUSSA a rencontré des difficultés techniques pour voter, il souhaitait voter **pour**.

M. Serge OEHLER a rencontré des difficultés techniques pour voter, il souhaitait voter **pour**.

M. Abdelkarim RAMDANE a rencontré des difficultés techniques pour voter, il souhaitait voter **pour**.

Mme Nadia ZOURGUI a rencontré des difficultés techniques pour voter, elle souhaitait voter **pour**.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2021 - Point n°53

Résolution de M. Pierre Jakubowicz : pour la saisine de la Commission nationale du débat public dans le cadre de la conférence citoyenne sur la ZFE.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDI Soraya, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, REICHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAEZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPPF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hullyya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline



Détails des votes électroniques

Conseil municipal de Strasbourg du 3 mai 2021

Point 54 à l'ordre du jour : Résolution de Pierre Jakubowicz concernant la création d'une Commission indépendante du débat public de la ville de Strasbourg.

Service des Assemblées

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2021 - Point n°54

Résolution de M. Pierre Jakubowicz concernant la création d'une Commission indépendante du débat public de la ville de Strasbourg.





Détails des votes électroniques

Conseil municipal de Strasbourg du 3 mai 2021

Point 56 à l'ordre du jour : Motion déposée par Rebecca Breitman et Pierre Jakubowicz

« Strasbourg, zone de liberté LGBTI+ »

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Service des Assemblées

Pour : 57 voix + 3

NB : M. Abdelkarim RAMDANE ainsi que Mmes Soraya OULDI et Lucette TISSERAND ont rencontré des difficultés techniques pour voter, et souhaitaient voter **pour**.

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix

NB : M. Hamid LOUBARDI s'est trompé de bouton, il a voté **abstention** mais souhaitait voter **pour**



CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2021 - Point n°56

Motion déposée par Mme Rebecca Breitman et M. Pierre Jakubowicz : "Strasbourg, zone de liberté LGBTIQ".



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPPF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hullya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

LOUBARDI Hamid



Détails des votes électroniques

Conseil municipal de Strasbourg du 3 mai 2021

Point 57 à l'ordre du jour : Motion déposée par le groupe Strasbourg Ecologiste et Citoyenne relative à la production et la diffusion des vaccins contre la Covid-19 comme biens communs de l'Humanité.

Service des Assemblées

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 52 voix + 1

NB : Mme Christelle WIEDER a rencontré des difficultés techniques pour voter, elle souhaitait voter **pour**.

Contre : 2 voix

Abstention : 2 voix



CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2021 - Point n°57

Motion déposée par le groupe Strasbourg Ecologiste et Citoyenne relative à la production et la diffusion des vaccins contre la Covid-19 comme biens communs de l'Humanité.





Détails des votes électroniques

Conseil municipal de Strasbourg du 3 mai 2021

Point 58 à l'ordre du jour : Motion déposée par Mme la Maire « Strasbourg Capitale européenne mobilisée dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe ».

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Service des Assemblées

Pour : 56 voix + 2

NB : M. Joël STEFFEN qui a procuration de vote pour Mme Suzanne BROLLY a rencontré des difficultés techniques pour voter et souhaitait voter **pour**.

Mme Christelle WIEDER a rencontré des difficultés techniques pour voter, elle souhaitait voter **POU**

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix



CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2021 - Point n°58

Motion déposée par Mme la Maire "Strasbourg Capitale européenne mobilisée dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe."



ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MEYER Isabelle, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPPF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hullya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia



Détails des votes électroniques

Conseil municipal de Strasbourg du 3 mai 2021

Point 59 à l'ordre du jour : Motion déposée par Catherine Trautmann « la lutte contre l'antisémitisme, Strasbourg s'engage ».

Service des Assemblées

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :



CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2021 - Point n°59

Motion déposée par Mme Catherine Trautmann " La lutte contre l'antisémitisme, Strasbourg s'engage".



BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MEYER Isabelle, OEHLER Serge, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe

MISTLER Anne



Détails des votes électroniques

Conseil municipal de Strasbourg du 3 mai 2021

Point 60 à l'ordre du jour : Motion déposée par les groupes « Strasbourg ensemble » et « un nouveau souffle pour Strasbourg » relative à la reconnaissance de la définition opérationnelle de l'antisémitisme de l'Alliance Internationale pour la mémoire de l'Holocauste.

Service des Assemblées

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :



CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2021 - Point n°60

Motion déposée par les groupes " Strasbourg Ensemble" et "Un nouveau souffle pour Strasbourg" relative à la reconnaissance de la définition opérationnelle de l'antisémitisme de l'Alliance Internationale pour la mémoire de l'Holocauste.



BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MEYER Isabelle, OEHLER Serge, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe

KOUSSA Salah



Détails des votes électroniques

Conseil municipal de Strasbourg du 3 mai 2021

Point 61 à l'ordre du jour : Motion « la ville de Strasbourg réaffirme son engagement contre l'antisémitisme par un plan d'action concret ».

Pour : 43 voix + 3

NB : Mmes Soraya OULDI, Lucette TISSERAND et Marie-Françoise HAMARD ont rencontré des difficultés techniques pour voter, elles souhaitaient voter **pour**.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Service des Assemblées



CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2021 - Point n°61

Motion : "la ville de Strasbourg réaffirme son engagement contre l'antisémitisme par un plan d'action concret".



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, GONDREXON Etienne, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPPF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TURAN Hullyia, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia